

Archives et Manuscrits précieux tournaisiens 5

Les échevins et le parchemin / L'évêque Philippe d'Arbois / Un manuscrit tournaisien à Bâle / Un livre d'heures illustré par Marmion / Le «Grand rouge» de Saint-Martin / Dans un grenier oublié / Le livre voyageur



Tournai - Art et Histoire

Instruments de travail

TOURNAI – ART ET HISTOIRE

Instruments de travail

16. *Cloches et société médiévale. Les sonneries de Tournai au Moyen Âge*, par Laure LEROUX, 2011, 146 p.
18. *Les Vraies chroniques de Tournai. Édition et transposition en français moderne d'une chronique tournaisienne du 13^e siècle conservée à la Bibliothèque Nationale de France (ms. fr. 24430)*, par Yves COUTANT, 2012, 206 p.
19. *Les archives, le vitrail et la pierre racontent le faux diplôme du roi mérovingien Chilpéric. Six cent cinquante ans de relations tumultueuses entre le Chapitre cathédral et la Commune de Tournai*, par Jacques PYCKE, 2012, 104 p.
20. *Les documents du Trésor des chartes de la Cathédrale de Tournai relatifs aux relations économiques et juridiques entre le Chapitre cathédral et la Commune de Tournai au Moyen Âge (716-1386)*, par Jacques PYCKE, 2012, 559 p.
21. *Deux évêques pour le siège épiscopal de Tournai 1513-1519 : Louis Guillard ou Thomas Wolsey ? La correspondance entre Thomas Wolsey et Richard Sampson. Après Tournai, la carrière de Richard Sampson, proche du roi d'Angleterre Henri VIII*, par Monique VLEESCHOUWERS-VAN MELKEBEEK, 2013, 215 p.
22. *Episcopalis officii sollicitudo, II. Les actes des évêques de Tournai de 1146 à 1190*, par Jacques PYCKE et Cyriel VLEESCHOUWERS, 2014, 261 p.
23. *Croix d'émail, violet d'évêque et aumusse d'hermine. Les chanoines de la cathédrale de Tournai à la fin de l'Ancien Régime. Trois études et dictionnaire prosopographique*, par Bernard VANDERMEERSCH, 2014, 197 p.
24. *Comment la population du Grand Tournai a vécu la guerre 1914-1918. Soixante-huit rapports inédits rédigés en 1919 par les curés des paroisses et les responsables des établissements religieux*, par (†) Thierry BERTRAND et Jacques PYCKE, 2014, 249 p.
25. *Episcopalis officii sollicitudo, I. Les actes des évêques de Noyon-Tournai depuis saint Éloi (7^e siècle) jusqu'à 1146/1148*, par Jacques PYCKE et Cyriel VLEESCHOUWERS, avec la participation de dom Nicolas HUYGHEBAERT († 1982), en 2 volumes, 2015, 537 p. et p. 539-691.
26. *Soie, laine, or et argent. Quatre œuvres textiles majeures du Trésor de la Cathédrale de Tournai*, sous la dir. Jacques PYCKE, 2016, 147 p.
27. *La Messe de Tournai. Une messe polyphonique en l'honneur de Notre-Dame à la Cathédrale de Tournai au 14^e siècle. Nouvelle édition revue et complétée, avec planches en couleurs*, par Jacques PYCKE, Philippe MERCIER, Jean DUMOULIN († 15 janvier 2012) et Michel HUGLO († 13 mai 2012) – *Photographies couleurs* : Benoît DOCHY, 2016, 111 p.
28. *Comptus sigilliferi curie Tornacensis (1483-1531). Le tribunal de l'officialité de Tournai et les comptes du scelleur. Introduction, édition et traduction française*, par Monique VLEESCHOUWERS-VAN MELKEBEEK, en 2 volumes, 2016, 206 p. et p. 207-806.
29. *Une description inédite de la cathédrale de Tournai au siècle des Lumières. Les écrits du chanoine Denis-Dominique Waucquier, 1742-1752*, par Caroline HEERING, Florian MARIAGE, Jacques PYCKE et Claude SORGELOOS, 2017, 251 p.
30. *Archives et Manuscrits précieux tournaisiens*, 5, par et sous la direction de Jacques PYCKE, avec la participation de Anne DUBOIS, de Marie-Thérèse ISAAC, de Michel-Amand JACQUES, de Mikkel MANGOLD, d'Émilie MINEO, de Claude SORGELOOS, de Bernard VANDERMEERSCH et de Danièle VÉRON-DENISE, 2019, 164 p., 59 ill.

En préparation :

31. *Les documents nécrologiques du Chapitre cathédral de Tournai. 1033 personnages datés et identifiés*, par Jacques PYCKE (à paraître en mars 2020 ; env. 500 p.)

Diffusion : www.i6doc.com, l'édition universitaire en ligne
Les Instruments de travail sont également disponibles en fichiers téléchargeables.



*Archives et Manuscrits
précieux Tournaisiens, 5*

Tournai – Art et Histoire

Une collection dirigée par
Jacques PYCKE
Archiviste de la Cathédrale de Tournai
Professeur émérite en Histoire (Université de Louvain-la-Neuve)

47 volumes ont paru depuis 1987 :
17 dans la *Série ordinaire* et 30 dans les *Instruments de travail*

Légende de couverture : PTOLÉMÉE, *Liber geographiae cum tabulis*, [Venise], Jacobus Pentius de Leucho, 1511, exemplaire imprimé sur parchemin provenant de Jérôme van Winghe et de la bibliothèque cathédrale, carte du monde – © Bibliothèques de l'Université de Mons, 1000/1884.

Crédits photographiques : Les illustrations de ce volume sont la propriété exclusive des personnes et des institutions qui nous ont donné l'autorisation de les utiliser pour la réalisation de ce volume. Ces illustrations ne peuvent être utilisées à des fins commerciales sans autorisation écrite de leurs ayants-droits.

*Cet ouvrage a bénéficié d'une subvention de
l'Encyclopédie bénédictine*

Dépôt légal : D2019/9262/7
ISBN version papier : 978-2-87587-071-1
ISBN version PDF : 978-2-87587-072-8
© 2019 Ciaco-i6doc.com

Diffusion : <http://www.i6doc.com>, l'édition universitaire en ligne
Un lien direct renvoie à « Tournai – Art et Histoire » : <http://tah.i6doc.com>

Archives et Manuscrits précieux Tournaisiens, 5

par et sous la direction de

Jacques PYCKE
Professeur émérite UCL Louvain-la-Neuve
Archiviste de la Cathédrale de Tournai

Avec la participation de

Anne DUBOIS
Docteur en Histoire de l'Art (UCL)

Marie-Thérèse ISAAC
Professeur émérite de l'Université de Mons,
Directrice honoraire du Séminaire de Bibliographie historique

Michel-Amand JACQUES
Administrateur des « Amis de la Cathédrale de Tournai »

Émilie MINEO
Docteur en Histoire médiévale
Chercheuse post-doc à l'Université de Namur

Mikkel MANGOLD
Docteur en Philosophie

Claude SORGELOOS
Conservateur des Imprimés anciens et précieux,
Bibliothèque royale de Belgique

Bernard VANDERMEERSCH
Docteur en Histoire (UCL)

Danièle VERON-DENISE
Conservateur honoraire du château de Fontainebleau (France)

Tournai – Art et Histoire
Instruments de travail

30

2019

Le poète, les échevins et le parchemin.

Sur l'acte d'arrentement d'une maison à Philippe Mousket conservé aux Archives de la cathédrale de Tournai (Chartrier, n° A 559, mars ou mai 1237)

par

Emilie MINEO *

Parmi mille trésors, le chartrier des *Archives de la cathédrale de Tournai* recèle un petit bout de parchemin délabré, classé aujourd'hui sous la cote A 559 et connu des historiens et des philologues pour être le seul document faisant mention de Philippe Mousket de son vivant, en dehors de sa *Chronique rimée*¹. Le nom du chroniqueur tournaisien du 13^e siècle a ainsi valu à l'acte les honneurs de quelques publications anciennes, de trois éditions et de maintes citations dans le débat sur la manière d'orthographier son patronyme². Pour contextualiser son œuvre, le

* Émilie MINEO, docteur en Histoire médiévale, chercheuse post-doc à l'Université de Namur (de recherche *Pratiques médiévales de l'écrit*) dans le cadre du Projet de recherche (PDR) *ChiroN. Chirographes de Nivelles. Gouverner une ville par l'écrit*. – Adresse électronique : emilie.mineo@unamur.be. – Nous tenons à exprimer notre gratitude à Jacques Pycke pour l'accueil toujours chaleureux qu'il nous réserve à chaque visite aux archives de la cathédrale de Tournai et pour l'aide qu'il nous a apporté dans l'exploration de leurs fonds. Nous remercions également Pierre Dehove pour les indications qu'il nous a fournies sur les documents conservés dans ce dépôt recelant des informations sur la production échevinale tournaisienne.

¹ Philippe Mousket est l'auteur d'une chronique en français (formée de 31286 vers octosyllabes à rimes plates, d'où le nom de *Chronique rimée*, attribué à l'œuvre par son premier éditeur, le baron Frédéric de Reiffenberg) dans laquelle il relate l'histoire des rois de France depuis la chute de Troie et l'exil de ses habitants – dont on croyait que les Francs descendaient – jusqu'à l'année 1243, où le récit s'interrompt brusquement, probablement en raison du décès du poète. Il n'existe toutefois aucun repère chronologique précis de la vie de ce lettré tournaisien, qui, d'après les éléments que l'on peut déduire de sa chronique, naquit probablement vers 1190-1195 (car il se déclare témoin oculaire du siège de Tournai de 1213 et il fournit des détails originaux sur la bataille de Bouvines et les funérailles de Philippe Auguste, laissant penser qu'il assista personnellement à ces événements dans sa jeunesse) et s'éteignit après 1251 (vu qu'il se sert de la chronique d'Aubri de Troisfontaines, elle-même tirant des éléments de celle de Gilles d'Orval, achevée à cette date). Sur la biographie du personnage et la composition de son œuvre, voir Pierre COURROUX, *L'écriture de l'histoire dans les chroniques françaises (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, 2016, p. 246-290. – L'acte A 559 est conservé aux *Archives et Bibliothèque de la Cathédrale de Tournai*, qui sont situées à l'intérieur même de la Cathédrale ; elles sont accessibles aux chercheurs sur rendez-vous (s'adresser aux archivistes : jacques.pycke@gmail.com – Dehove.pierre@gmail.com). – On ne les confondra pas avec les Archives de l'Évêché de Tournai.

² Barthélemy-Charles DU MORTIER, *Sur Philippe Mouskés, auteur du poème roman des Rois de France*, dans *Compte-rendu des séances de la Commission Royale d'Histoire (Bulletins)*, t. 9, 1845, p. 112-145, p. 126 ; Frédéric de REIFFENBERG, *Chronique rimée de Philippe Mouskes, Supplément*, Bruxelles, 1845 ; Pierre RUELLE, *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans la province de Hainaut*, Paris, 1984 (Documents linguistiques de la Belgique romane, 1), p. 3-4. Sur l'orthographe fluctuante du nom de famille du poète, voir, entre autres références, Peter F. DEMBOWSKI, *Philippe Mousket and his 'Chronique Rimée' Seven and Half Centuries ago : A Chapter in the Literary History*, dans *Contemporary Readings of Medieval Literature*, dir. G. Mermier, Ann Arbor-

document a aussi parfois été évoqué comme élément du maigre dossier biographique sur Philippe Mousket pour la date qu'il contient, d'ailleurs en partie problématique et jamais discutée ³. Depuis sa première publication en 1845, il n'a ainsi été mentionné qu'incidemment sans jamais faire l'objet d'un examen critique poussé.

Dans les lignes qui suivent nous nous proposons donc d'étudier en profondeur ce document que plusieurs raisons rendent digne d'attention. Il constitue en effet l'unique acte de juridiction gracieuse de l'échevinage tournaisien de Saint-Brice encore conservé pour le 13^e siècle. Bien qu'il ne soit pas particulièrement original – il s'agit de l'arrentement à Philippe Mousket de diverses parties d'une maison ayant appartenu ou appartenant aux membres de la famille de Maude, validé par les échevins de Saint-Brice –, son texte dévoile bien plus que le nom d'un tournaisien désormais illustre : il documente des personnes et des institutions méconnues ou inconnues par ailleurs, comme il atteste des relations personnelles et économiques qui les lient entre elles. Le document représente aussi un témoignage important pour la connaissance d'une pratique administrative et judiciaire connue sur le nom de « record », consistant à reporter oralement puis, dans certains cas, par écrit, le témoignage d'un accord passé devant les échevins. Il intrigue en outre par certaines particularités formelles, comme la présence d'un dessin vraisemblablement héraldique sur son *verso*, ainsi que l'absence d'une devise chirographaire, attendue dans ce type d'acte, que les archives tournaisiennes conservaient par centaines de milliers avant leur destruction en mai 1940.

Pour comprendre en quoi il est à la fois singulier et représentatif d'une série immense de documents échevinaux anéantie par les effets néfastes de la guerre, il convient d'abord d'en présenter l'histoire et le contenu et d'en discuter la datation. Son texte pourra ainsi faire l'objet d'une analyse qui en cerne à la fois les acteurs, les enjeux et les dynamiques. Enfin, le document sera étudié en tant que témoin et révélateur des pratiques de l'écrit associées à l'exercice de la juridiction gracieuse scabinale à Tournai dans les premières décennies du 13^e siècle.

Présentation du document

Histoire d'un survivant

Si l'acte porte aujourd'hui la cote *A 559*, qui en signale la conservation parmi les pièces du chartrier de la cathédrale, son entrée dans ce fonds est en réalité histoire récente. Le document fut en effet retrouvé par Barthélémy-Charles Du Mortier au début des années 1840 ⁴ dans un des sacs qui avaient échappé à la dilapidation des archives de la ville vingt ans auparavant.

Entre 1818 et 1823 les autorités municipales tournaisiennes avaient jugés bon de vendre au poids plus de six tonnes et demie de leurs « vieux papiers » considérés comme « inutiles », ainsi que 125 kilos de parchemins des 13^e et 14^e siècles, composés en majorité de chirographes échevinaux ⁵. Tous provenaient de la Tour des Six qui, adossée à la halle échevinale, renfermait

Paris, 1989, p. 93-113 ; Reine MANTOU, art. *Philippe Mousket*, dans *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, Paris, 1992, p. 1146-1147.

³ Jacques NOTHOMB, *La date de la 'Chronique rimée' de Philippe Mousket*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 4, 1925, p. 77-89 ; COURROUX, *L'écriture de l'histoire* (cité note 1), p. 248-251.

⁴ DU MORTIER, *Sur Philippe Mouskés* (cité note 2), p. 126.

⁵ Adolphe HOCQUET, *Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai*, fascicule 1, Tournai, 1905, p. VII-IX.

depuis au moins la fin du 13^e siècle ⁶ les privilèges et les registres de la ville, ainsi que les actes de juridiction gracieuse, conservés dans un local spécial appelé ferme ou arche. La tour fut démolie en 1820 et la partie de son contenu qui ne fut pas destinée à la vente fut entreposée pêle-mêle dans les locaux insalubres du Tribunal civil.

En 1828, le Collège échevinal pris conscience de son erreur et chercha à y remédier par l'adoption d'un plan de classement des archives restantes et la nomination, le 19 mai 1829, d'un archiviste de la ville, en la personne de Frédéric Hennebert. Ce dernier a dressé un inventaire resté inédit ⁷ des archives municipales – entre-temps transférées dans une dépendance du commissariat de police, rue Garnier –, qui nous laisse entrevoir l'état de confusion dans lequel devaient alors se trouver les actes d'intérêt privé des deux principaux échevinages de la ville. À la fin de son manuscrit, F. Hennebert signale sommairement la manière dont les documents de l'échevinage de la Cité et ceux de l'échevinage de Saint-Brice étaient très grossièrement répartis selon la nature du contrat dans des tiroirs classés chronologiquement ⁸. Sa courte liste, où il manque manifestement les titres les plus anciens, s'achève laconiquement sur la note suivante : « une assez grande quantité d'actes de la même nature sont encore renfermés dans des sacs, faute de tiroirs pour les classer. Ils remontent jusqu'au 13^e siècle » ⁹.

C'est dans ces conditions que B.-Ch. Du Mortier a pu faire l'heureuse trouvaille, « après quatre années de recherches » ¹⁰, de l'acte mentionnant Philippe Mousket. Il en fit rapidement la publication, assortie d'un fac-similé, dans le cadre d'une contribution visant à corriger l'identification du chroniqueur tournaisien avec l'évêque de Tournai Philippe de Gand dit *Mus* (1275-1282) ¹¹. L'article voyait le jour quelques années à peine après la parution de l'édition de la *Chronique rimée* par le baron Frédéric de Reiffenberg, qui relayait encore cette fausse attribution ¹². L'éditeur s'empressa alors d'y adjoindre un supplément, dans lequel il reproduisit, presque *in*

⁶ Il est difficile d'établir à partir de quel moment cette bâtisse fut dévolue à la conservation des archives urbaines. Même s'il est probable qu'elle servit à cet usage assez tôt, la première attestation positive de la « *tour des chartes, dou scel et des registres* » se trouvait dans le manuscrit 215 de la bibliothèque de la ville, remontant à la fin du 13^e siècle (ou au début du 14^e s.) et détruit en mai 1940, au folio 52^v ou 53^v. Pour la transcription du passage où elle est mentionnée, voir Paul ROLLAND, *Les origines de la commune de Tournai. Histoire de la seigneurie épiscopale tounaisienne*, Bruxelles, 1931, p. 188, note 3, plutôt que Aimé-François-Joseph BOZIÈRE, *Tournai ancien et moderne ou description historique et pittoresque de cette ville, de ses monuments, de ses institutions, depuis son origine jusqu'à nos jours*, Tournai, 1864, p. 307, note 2, dont la transcription est fautive.

⁷ Frédéric HENNEBERT, *Inventaire des Archives de Tournai* (daté du 8 juin 1841), TOURNAI, Archives de l'État, *Collection des manuscrits*, n° 41.

⁸ Pour l'échevinage de la Cité, F. Hennebert énumère « 344 tiroirs, contenant actes divers de 1183 à 1535 ; 48 tiroirs, contenant actes de ventes et autres (à l'exception des testaments et des donations qui en ont été extraits) de 1536 à 1795 ; 28 tiroirs, contenant testaments et donations de 1520 à 1795 ; 179 tiroirs, contenant comptes d'exécutions testamentaires, de tutelle, et de curatelle, de 1349 à 1795 ». Pour celui de l'échevinage de Saint-Brice il relève « 119 tiroirs, contenant actes divers, de 1363 à 1499 ; 25 tiroirs, contenant ventes, etc., de 1500 à 1795 ; 10 tiroirs de testaments de 1500 à 1795 ; 22 tiroirs, contenant comptes d'exécutions testamentaires de 1500 à 1795 ; 30 tiroirs, contenant comptes de tutelle, curatelle, etc., de 1350 à 1795 ». HENNEBERT, *Inventaire des Archives de Tournai* (cité note 7), avant-dernière et dernière page écrite (le manuscrit n'est pas paginé).

⁹ HENNEBERT, *Inventaire des Archives de Tournai* (cité note 7), dernière page écrite.

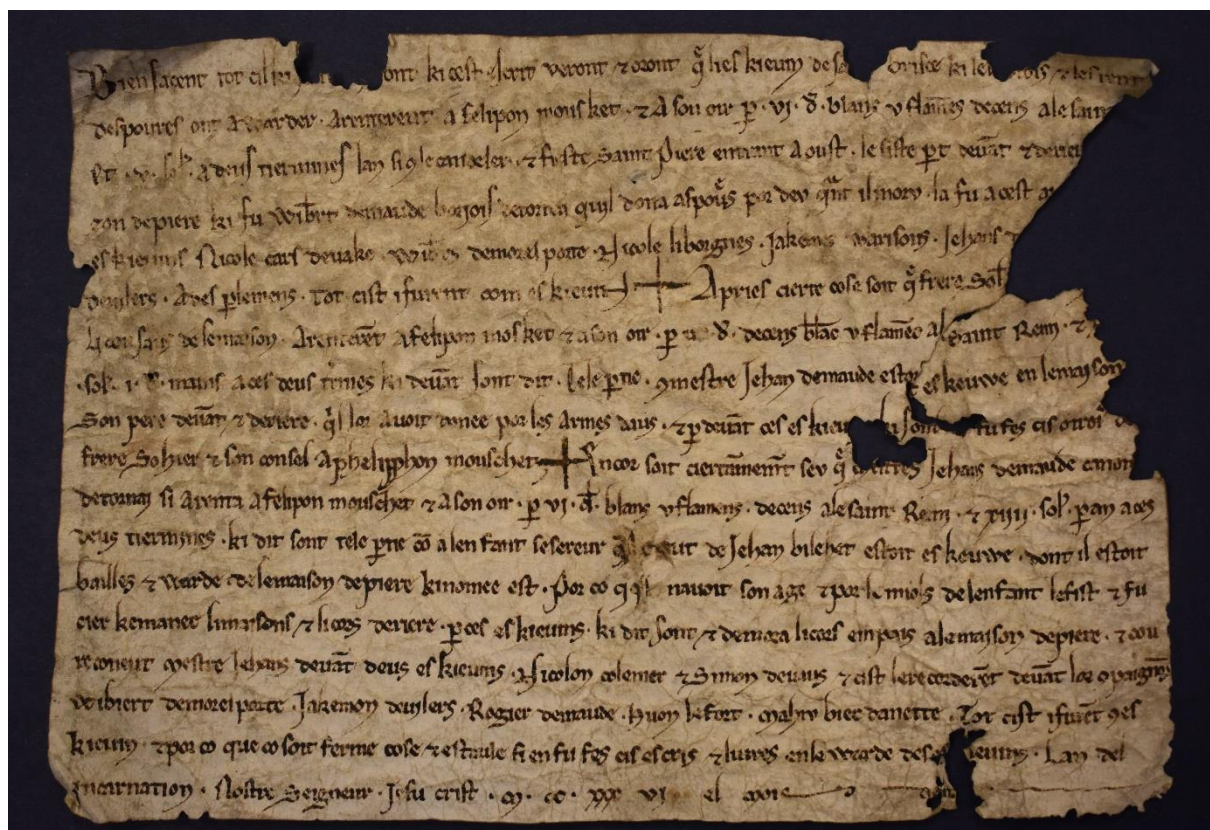
¹⁰ DU MORTIER, « Sur Philippe Mouskés » (cité note 2), p. 126.

¹¹ Même référence. L'image du facsimilé, comme l'article en son entier est disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/bcrh_0770-6707_1845_num_9_9_3215.

¹² Frédéric de REIFFENBERG, *Chronique rimée de Philippe Mouskés*, 2 vol., Bruxelles, 1836 et 1838.

extenso, l'article de B. Ch. Du Mortier paru en 1845, avec la transcription, très légèrement modifiée, et le fac-similé ¹³.

Depuis lors, plus personne ne semble s'être intéressé à l'original et les circonstances dans lesquelles il a quitté les archives de la ville pour intégrer celles de la cathédrale de Tournai demeurent inconnues. Ce transfert « clandestin », survenu probablement peu de temps après la découverte de l'acte ¹⁴, fut pourtant une chance car il permit à notre petit parchemin, qui avait déjà échappé aux opérations de « désherbage » des années 1820, de se soustraire à la destruction complète par le feu qui frappa les archives municipales de Tournai en mai 1940, à la suite des bombardements allemands.



~ Figure 1 : Recto de l'acte. TOURNAI, Archives de la Cathédrale, *Chartier*, A 559 ~

¹³ REIFFENBERG, *Chronique rimée, Supplément* (cité note 2).

¹⁴ Il est en effet curieux qu'il ne soit jamais évoqué dans les publications sur les actes échevinaux conservés aux archives de la ville de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle, alors que le nom de son illustre bénéficiaire et la particularité du dessin qu'il porte au dos seraient difficilement passés inaperçus. Léo Verriest, qui a recopié avant 1940 la plupart des chirographes tournaisiens antérieurs à 1250 conservés à Tournai et à Mons, en a fait la transcription (Léo VERRIEST, *Copies des chirographes de Tournai 1197-1249* (avant 1940), Mons, Archives de l'État, *Fonds Léo Verriest*, classeur 1, *sub data* « mai 1236 ») mais il est impossible de déterminer s'il l'a tirée de l'original ou du fac-similé publié par B.-Ch. Du Mortier en 1845, dont il a noté la référence en marge de sa copie.

Le texte de l'acte

Ainsi doublement rescapé au désastre, l'acte n'a toutefois pas traversé les siècles totalement indemne. La membrane, formant à l'origine un rectangle de 145x205 mm, a subi l'attaque des insectes ou les dents des rongeurs qui en ont grignoté çà et là les bords et la surface. Ces dégradations affectent surtout la partie droite, qui présente également une déchirure à la fin des lignes 7 à 9, dont le lambeau est resté tant bien que mal solidaire à l'acte, contrairement à l'angle supérieur gauche, correspondant à la fin de six premières lignes. Encore visible – bien que déjà détaché – dans le fac-simile publié en 1845, il a disparu depuis. De couleur jaunâtre, le parchemin présente un aspect froissé et des traces de salissure et d'humidité, qu'on devine déjà sur le fac-simile, témoignant des mauvaises conditions de conservation dont il a dû pâtir avant son invention par B.-Ch. Du Mortier. L'encre, d'un brun foncé, a heureusement bien résisté à l'usure même si elle est légèrement écaillée et un peu pâlie par endroits.

Sans compromettre la compréhension globale du texte, ces dommages matériels peuvent entraver le déchiffrement de certaines lettres ou mots. Bien qu'ils portent le plus souvent sur des éléments de détail, il nous a paru utile de fournir, en annexe de cet article, une nouvelle édition qui corrige celles anciennes et en partie fautives de B.Ch. Du Mortier et F. de Reiffenberg et apporte quelques menus amendements à celle réalisée par Pierre Ruelle en 1984 dans le cadre de la publication des plus anciens documents linguistiques de la Belgique romane ¹⁵.

Se distribuant sur 18 lignes, le texte du document se compose de trois parties, correspondant à trois actions juridiques distinctes. Dans la première (lignes 1 à 6), les échevins de Saint-Brice, en tant que gardiens et gestionnaires des redevances dues aux pauvres [de Saint Brice], arrentent à Philippe Mousket et à sa descendance la sixième partie d'une maison de pierre ayant appartenu à Wibert de Maude, bourgeois de Tournai, jusqu'à ce que celui-ci la lègue aux pauvres à sa mort. La redevance est fixée à 6 deniers de Flandre de cens à verser à la Saint-Rémi (1^{er} octobre) et à 5 sous de rente à verser à deux échéances annuelles, à savoir la moitié à la Chandeleur (2 février) et l'autre à la fête de la « *saint Piere entrant aout* » (c'est-à-dire à la Saint-Pierre-aux-Liens, 1^{er} août). L'accord est validé par les échevins qui en furent témoins : Nicolas Car de Vake, Guibert de Morelporte, Nicolas Le Borgne, Jacques Warison, Jean d'Estades, Jacques de Vilers, Ade Parlement.

Dans la seconde partie (lignes 6 à 10), il est établi que frère Sohier de Marvis et « le conseil de sa maison » arrentèrent à Philippe Mousket et à sa descendance, contre 1 denier de Flandre de cens à verser à la Saint-Rémi et 1... ¹⁶ sous, moins 1 denier, à verser aux deux échéances susdites (2 février et 1^{er} août), la part qui était échue à maître Jean de Maude, chanoine de Tournai, de la maison de son père et qu'il avait donnée à l'établissement représenté par Sohier de Marvis pour le salut de leurs âmes. La convention a eu lieu devant les échevins susnommés.

Dans la troisième partie (lignes 10 à 16), Jean de Maude, agissant en tant que tuteur de son neveu alors mineur, convient de l'arrentement à Philippe Mousket et à sa descendance, contre 6 deniers de Flandre de cens à verser à la Saint-Remi, et 14 sous par an à verser aux deux échéances susdites, de la part de cette même maison de pierre qui était échue au fils de sa sœur et

¹⁵ RUELLE, *Chartes en langue française* (cité note 2), n° 1, p. 3-4.

¹⁶ A cet endroit, le texte est lacunaire, il commence par le chiffre romain X : voir l'édition à la fin de cet article.

de [feu] Jean Bilehet. Cette disposition, prise dans l'intérêt de l'enfant, s'accompagne du cerquemanage ¹⁷ de la maison et sa cour arrière par les échevins susdits. Jean de Maude fait reconnaître l'accord par les échevins Nicolas Colemer et Simon de Vaus et ceux-ci le « recordent » ensuite devant leurs compagnons, Guibert de Morielporte, Jacques de Vilers, Roger de Maude, Hugues le Fort, Mathieu Bec d'Anete. Le texte se termine (lignes 17 et 18) par la formule de corroboration, évoquant la rédaction du document et sa remise pour conservation aux échevins, suivie de la datation.

La datation du document

Une seule unité matérielle et documentaire réunit donc une pluralité d'actions juridiques, survenues néanmoins dans un laps de temps rapproché dans la mesure où elles sont presque toutes effectuées en présence d'un même collège d'échevins, dont la charge était annuelle. Seule la dernière fait exception et correspond à la reconnaissance de l'ensemble des dispositions antérieures par un nouveau collège de magistrats et à la rédaction de l'acte écrit.

La structure visuelle du document traduit d'ailleurs celle du texte. Rédigées les unes à la suite des autres sans retour à la ligne, les séquences débutent par une initiale majuscule et sont séparées par une croix. Les interlignes, plus espacés dans la première partie, se resserrent légèrement dans le même temps que l'écriture se fait un peu plus compacte à partir du second acte et de manière plus sensible dans le dernier. Ces différences sont trop faiblement marquées pour que l'on puisse en déduire une rédaction en plusieurs temps, par ajouts successifs, d'autant plus que l'homogénéité de l'écriture ne laisse pas de doute sur sa réalisation par une même main. On peut certes remarquer que le bras horizontal de la seconde croix, à la ligne 10, se superpose, à droite, au point-virgule marquant la fin de la seconde partie, comme si le scribe, après avoir posé la plume, avait repris la rédaction, peut-être à la suite de discussions sur le texte à inscrire. Cependant, dans l'ensemble tout porte à croire que la mise par écrit de l'acte a eu lieu à un même moment. Ce dernier correspond à la dernière référence chronologique qui est aussi la seule date de temps explicitée dans le document. Sa détermination exacte est néanmoins problématique en raison du mauvais état de conservation de l'original et mérite d'être discutée plus en détail.

Dans les deux dernières lignes de l'acte, la formule de datation se laisse déchiffrer ainsi : « *L'an de l'Incarnation Nostre Seigneur Jesu Christ M CC XXXVI, el mois de ma[...]* ». On remarquera toutefois que le dernier chiffre du millésime est suivi de deux petites taches claires qui pourraient être la trace d'un second jambage et d'un point médian, effacés par le temps ou par le scribe, ce qui transformerait le millésime de 1236 en 1237. Par ailleurs, l'indication du mois est lacunaire des dernières lettres et celles qui subsistent, « *ma..* », peuvent aussi bien renvoyer au mois de mars (au cours duquel avait lieu le renouvellement du millésime selon le style de l'Annonciation et, certaines années, celui de Pâques comme ceux du Vendredi ou du Samedi Saints) qu'au mois de mai. Compte tenu de toutes ces incertitudes, la rédaction du document s'inscrit dans une fourchette allant du 25 mars 1236 au 31 mai 1237. Est-il possible de l'affiner davantage ?

Si l'expression « *l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur Jesu-Christ* » pourrait faire croire à une datation selon le style de l'Annonciation (25 mars), on sait bien qu'en France comme en Flandre elle n'a généralement pas cette acception première et sert plutôt à indiquer le style de Pâques.

¹⁷ Nous expliquons plus loin la nature de cette procédure administrative.

Dans ses *Notes de chronologie tournaïsiennne*, Paul Rolland a mis en lumière la coexistence de styles de datation différentes dans les chartes tournaïsiennes à la fin du 12^e siècle, avec une prédilection pour le style de la Nativité (25 décembre), surtout pour les actes émanant de l'évêque mais aussi dans quelques chartes produites par la magistrature urbaine et le châtelain de Tournai. L'auteur a pourtant remarqué que dès 1196-1198 les autorités communales se coulent dans le moule des pratiques de datation royales et commencent à adopter le style pascal ¹⁸. L'aperçu, certes encore très fragmentaire, que nous pouvons avoir de la documentation échevinale tournaïsiennne du 13^e siècle – le plus souvent datée de l'année et du mois – semble aussi confirmer le choix de Pâques pour le renouvellement du millésime ¹⁹. Il est en revanche plus délicat de savoir à partir de quel moment on adopta à Tournai une datation au Vendredi Saint, que Gilles le Muisit signale comme une habitude propre à la France, à la Flandre et à « nos contrées » ²⁰ et à laquelle Hubert Nelis a d'ailleurs relevé des exceptions dans les chirographes tournaïsiens du 14^e siècle ²¹. Quoi qu'il en soit, comme le dimanche de Pâques tombait le 30 mars en 1236, ces remarques ne permettent de restreindre la fourchette que de quelques jours.

La solution doit donc être trouvée ailleurs et notamment en s'appuyant sur la liste des échevins ayant validé l'acte puisque, depuis 1211, la seconde charte constitutionnelle de la commune octroyée par Philippe Auguste imposait le renouvellement annuel du collège échevinal chaque 13 décembre, jour de la Sainte-Luce ²². Pour déterminer l'année du mandat collectif de Nicolas Colemer, Simon de Vaus, Guibert de Morelporte, Jacques de Vilers, Roger de Maude, Hugues le Fort et Matthieu Bec d'Anete, il faut pourtant pouvoir retrouver la même suite de noms dans les documents datés dont les érudits du 19^e et du début du 20^e siècle ont sauvegardé le souvenir. Par chance, la copie partielle par Léo Verriest d'un acte d'arrentement à Jean le Cordier d'une maison de pierre et de trois « *ostels* », situés près du cimetière de Saint-Brice et ayant appartenu à Jacques Chalot, nous fait connaître la liste des échevins de Saint-Brice en fonction en octobre 1237 : elle coïncide avec celle de notre parchemin. Le savant a d'ailleurs relevé une liste identique d'après un chirographe de juillet 1237, outre un autre de mars 1237 (n.st.) ²³. Cela permet donc d'exclure l'année 1236 où l'on trouve déjà Nicolas Colemer, Guibert de Morelporte

¹⁸ Paul ROLLAND, *Notes de chronologie tournaïsiennne*, dans *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1925, p. 58-73.

¹⁹ Par exemple en 1242, année où Pâques était le 20 avril, on trouve un chirographe daté d'avril 1241 (a. st.), alors que la liste des échevins de la Cité correspond à celle du collège en fonction du 13 décembre 1241 au 12 décembre 1242, attestée par des actes d'octobre et novembre 1242 (documents détruits en 1940 comme tous les chirographes de Tournai cité dans l'article, sauf mention du contraire ; voir VERRIEST, *Copies des chirographes* (cité note 14)). Il en est de même pour un chirographe daté d'avril 1248 (a.st.) portant la liste des échevins de 1249, année où Pâques était le 4 avril (LONDRES, *British Library*, Additional Charters, 58919).

²⁰ GILLES LE MUISIT, *Chroniques et annales*, éd. H. Lemaître, Paris, 1905, p. 218. Voir aussi la référence citée à la note 21.

²¹ Hubert NÉLIS, *Le commencement de l'année au Vendredi-Saint à Tournai au XIV^e siècle*, dans *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, t. 56, 1906, p. 5-13.

²² Voir à ce propos ROLLAND, *Les origines de la commune de Tournai* (cité note 6), p. 238.

²³ Léo VERRIEST, *Listes des Magistrats de Tournai XII^e-XIV^e siècle*, MONS, Archives de l'État, fonds Léo Verriest, classeur 9, *sub anno* 1237. Nous pensons que L. Verriest a relevé cette dernière liste d'après un autre document que le nôtre dans la mesure où ce dernier a été transcrit et classé par le savant sous la date « mai 1236 ». L'érudit avait d'ailleurs l'habitude de noter la double datation en ancien et nouveau style en cas d'hésitation ou bien de la convertir en nouveau style.

et Jacques de Vilers comme échevins de Saint-Brice, mais avec Jean le Borgne, Nicolas le Borgne, Nicolas Car de Vake et Jacques Warison.

L'année peut ainsi être établie avec certitude, mais il reste plus délicat de trancher la question du mois. Puisqu'en 1237 le jour de Pâques était le 19 avril, il est logique de rencontrer la notation « 1236 » au mois de mars de cette année. Les petites marques claires à la suite du millésime sèment pourtant le doute : bien que plus pâles qu'à d'autres endroits où le temps a estompé l'encre, elles étaient assez perceptibles pour être déjà reproduites sur le fac-simile. S'il s'avérait qu'elles sont effectivement la trace d'un chiffre et d'un point médian disparus, il faudrait conclure que le document date du mois de mai ²⁴. On ne peut donc guère en avoir la certitude mais, compte tenu de l'ancienneté du document et de l'état lacunaire dans lequel nous est parvenue la collection des actes échevinaux tournaisiens, l'hésitation entre deux mois d'une même année paraît un degré de précision acceptable pour la datation.

On ajoutera que la même démarche peut s'appliquer aussi pour dater les actions juridiques antérieurs dont furent témoins les échevins nommés aux lignes 5 et 6 de l'acte *A 559*, à savoir Nicolas Car de Vake, Guibert de Morelporte, Nicolas le Borgne, Jacques Warison, Jean d'Estades, Jaques de Vilers, Ade Parlement. Bien que ces noms ne se retrouvent ensemble dans aucun des chirographes de Saint-Brice dont le texte nous a été transmis ²⁵, la liste des échevins dressée par L. Verriest avant 1940 à partir d'un original de 1234 (n.st.) désormais perdu ²⁶, ainsi que celle contenue dans un acte en latin du doyen de chrétienté de Saint-Brice daté de mai 1234 ²⁷, permettent de situer la validation des trois premiers contrats par ces magistrats entre le 13 décembre 1233 et le 12 décembre 1234.

L'acte écrit entérine donc en 1237 une série d'accords conclus trois ans auparavant. Pour expliquer les raisons de ce décalage, intéressons-nous de plus près au texte de l'acte, à commencer par les éléments qui concernent la maison et les personnes impliquées dans les différentes transactions.

La maison du poète

Les acteurs en présence et les transferts de droits sur la maison

A l'origine de l'acte écrit que nous sommes en train d'examiner, il faut supposer la décision de Philippe Mousket, âgé alors d'environ 40 ans ²⁸, de trouver un domicile, où il nous plaît de croire qu'il composa sa chronique. La sèche énumération des procédures juridiques qui permirent la réalisation de ce projet ne dévoile pas les motivations du lettré, que le style objectif

²⁴ Compte tenu du fait que le changement d'année n'est survenu que le 19 avril en 1237, l'hypothèse d'une correction volontaire par le scribe qui aurait commis une erreur dans la notation du millésime au mois de mars – formulée par DU MORTIER, *Sur Philippe Mouskés* (cité note 2), p. 126, note 3 – apparaît comme improbable.

²⁵ Rappelons néanmoins que ces derniers ne forment pas une série continue.

²⁶ VERRIEST, *Listes des Magistrats de Tournai* (cité note 23), *sub anno* 1234.

²⁷ Armand D'HERBOMEZ, *Chartes de l'abbaye Saint-Martin de Tournai*, vol. 1, Bruxelles, 1898, n° 390, p. 409 (mai 1234) : « ...*coram scabini Sancti Brictii Tornacensis, videlicet Adam Parlement, Wiberto Aupiet* [Wibert de Morelporte est aussi appelé au Piet dans d'autres actes échevinaux de Saint-Brice], *Johanne de Stades, Nicholao Strabone* [c'est-à-dire le Borgne, en latin *strabo*], *Jacobo de Vilers et Nicholao Cardevake* ».

²⁸ Sur la biographie du poète, voir la note 1.

de l'acte relègue à un rôle presque passif. En effet, si le document doit sa notoriété au nom de Philippe Mousket, il faut bien admettre qu'il révèle bien peu de choses au sujet du poète, sinon qu'il était vraisemblablement célibataire au moment des faits, comme le suggère l'emploi l'expression « *et à son oir* » – c'est-à-dire « à son héritier » – associée au nom du bénéficiaire du contrat d'arrentement. Cette formule sert à indiquer de manière générique la descendance ou les ayants droits de sa parenté auxquels les droits réels sur le bien arrenté auraient pu être transmis en héritage par le tenancier, alors que s'il avait eu un ou plusieurs fils ou filles, on aurait privilégié le terme « enfant(s) »²⁹.

Le véritable centre de gravité du document est la maison de pierre arrentée au poète, dont l'acte dévoile les transferts de propriété successifs.

La sixième part de celle-ci, détenue par Wibert de Maude, bourgeois de Tournai dont le nom n'apparaît que dans cet acte, fut dévolue à sa mort (dont on ne connaît pas la date) aux pauvres de Saint-Brice. D'après nos recherches, on trouve pour la première fois la trace de cette institution d'assistance – connue aussi sous le nom de Table des pauvres de Saint-Brice³⁰ – dans un chirographe daté du mois de mai 1219 par lequel Gontier d'Antoing, clerc de Saint-Brice, donne « *l'iretage de manage qui siet entre le porte de Marvis et le mostier Saint Brice* » pour un tiers aux malades du Val d'Orcq, pour un tiers à l'hostellerie de Marvis et pour un tiers « *as povres de Saint Brisse* »³¹. D'après l'acte A 559, elle était placée sous le contrôle des échevins de Saint-Brice, qui les « *[otr?]ois*³² *et les rentes des povres ont à warder* ». Cité dans quelques autres chirographes du 13^e siècle, l'établissement jouissait de la faveur des habitants de la paroisse homonyme dont les largesses ont permis la constitution d'un patrimoine foncier considérable³³, photographié par le rentier de la Table des pauvres dressé en 1288, dont nous aurons l'occasion de reparler pour son apport dans la localisation du bien arrenté à Philippe Mousket. Soucieux du salut de son âme,

²⁹ Voir par exemple l'expression « *que se li uns des quatre moroit sans oir de se char* » pour désigner la descendance potentielle des « *quatre enfans Watier Fauche : Gosson, Johan, Watier et Pieronain* » dans un chirographe de juin 1223, ou encore l'opposition de même nature décelable dans l'énumération « *Willaume de Mainhart, ne Marien, se feme, ne leur enfans, ne les oirs ki venront à en avant* » dans un acte du 12 décembre 1228 (éd. Armand D'HERBOMEZ, *Chartes françaises du Tournaisis (1207-1292)*, dans *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 17, 1882, p. 1-60, n° 11, p. 10-11 et n° 23, p. 21-22).

³⁰ Voir les extraits de documents à la note 33. Il n'existe à notre connaissance aucune étude consacrée à cette institution.

³¹ D'HERBOMEZ, *Chartes françaises du Tournaisis* (cité note 29), n° 9, p. 8-9.

³² Le début du mot étant lacunaire, nous suivons ici P. Ruelle dans sa proposition de restitution, plutôt que F. de Reiffenberg, qui suggérait de lire « lois » : RUELLÉ, *Chartes en langue française* (cité note 2) ; REIFFENBERG, *Chronique rimée, Supplément* (cité note 2).

³³ Par exemple, en février 1243 (n. st.), Brice Mouton et sa femme Julienne dotèrent la chapelle Sainte Catherine d'une rente de 10 lb et demie (soit 210 s.) de parisis destinée au desservant, ou à défaut d'en trouver un, revenir par moitié à la Table des pauvres de Saint-Brice et l'autre moitié à Julienne, jusqu'à sa mort, puis à l'institution charitable (« *li C et V sols revenroient à le tavle des povres de Saint-Brise, et li autre C et V sols à Julienne, se vie, et puis à le tavle des povres devant dis* ») (VERRIEST, *Copies des chirographes* (cité note 14), *sub data* « février 1242-1243 »). Jean Mousket, qui fut probablement le frère de Philippe, donna un four « *as echevins de Saint-Brice, avés le tavle des povres* » en août 1258 (Léo VERRIEST, *Un fonds d'archives d'un intérêt exceptionnel : les chirographes de Tournai*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. 56, 1939, p. 139-194, n° 26, p. 168). D'après l'extrait d'un chirographe, en 1266 « *li maire des eskevins de Saint-Brice a verpit et clamet quite bien et loiaument as pourveurs de le tavle des povres de Saint-Brise II hostels ki furent Téri de Cordes, ki sieent sor le tornant de le rue de Cordes as Abliaus, contre le maison Téri le Cambier* » (BOZIERE, *Tournai ancien et moderne* (cité note 6), p. 267, note 1).

Wibiart de Maude choisit donc de réserver une partie de son héritage aux plus démunis de sa paroisse avant de partager le restant entre ses fils.

Une autre part de la maison revint de droit au fils de Wibert, maître Jean de Maude chanoine de Tournai. Ce dernier est certainement à identifier avec le Jean 1^{er} de Maude, dont Jacques Pycke a retracé la biographie au moyen de diverses attestations qui s'échelonnent de 1242/1244 à 1250/1252³⁴. Portant toujours le titre de *magister*, il figure d'abord, avec l'ancien doyen Nicolas dit Buchiau et les chanoines Henri de Froyennes et Baudouin *de Fossato*, comme arbitre d'un litige entre le chantre et l'écolâtre concernant leurs prérogatives. Il apparaît encore en qualité de chanoine de Notre-Dame prébendé en mars 1250 (et peut-être déjà dans un acte de mars 1244). Le fait que son nom soit remplacé par celui d'Arnoul de Maldegem (prébendé avant le 7 mars 1253) dans la répartition des prébendes de 1250 et son inscription dans l'obituaire du Chapitre cathédral au 20 avril permet, selon Jacques Pycke, de situer sa mort à cette date entre 1250 et 1252.

D'après notre parchemin, qui l'identifie donc déjà comme chanoine en 1234, Jean de Maude donna la part de la maison qui lui était échue de son père à « frère Sohier de Marvis », un religieux inconnu par ailleurs qui fut vraisemblablement l'administrateur d'une autre institution charitable – comme le suggère le fait qu'il soit associé au « conseil de sa maison » et que la donation ait eu lieu « *por les armes d'aus* [= de Jean de Maude et de son père] » – dans laquelle il convient de reconnaître l'Hôpital de Marvis. Bien que la tradition fasse remonter la fondation de cette institution au 7^e siècle, c'est à partir de 1198-1199 qu'on en trouve des mentions sûres dans les sources, qui s'y réfèrent aussi bien comme à l'hôpital (ou à *l'ostellerie*) qu'aux pauvres de Marvis, essentiellement dans le cadre de donations consenties à l'établissement³⁵. Son organisation au 13^e siècle, mal connue faute de documents exploitables, est en partie éclairée par un chirographe daté d'août 1238, transmis par une copie partielle de F. Hennebert, qui fait clairement mention des « *frères et sereurs del hostellerie de Marvis* » au sujet de l'arrentement d'une maison de pierre à l'hôpital et qui précise que cela fut fait « *par le loement et l'octroi de mestre Nicholon Bucan doien Nostre Dame Sainte Marie de Tornai kei wardes est de la maison de Marvis, par le requete del vesque ed Cambrai* »³⁶. Ce dernier document montre que l'hôpital, bien que dépendant, comme les autres établissements religieux de la rive droite, de l'évêché de Cambrai, entra rapidement dans l'orbite du chapitre de Notre-Dame de Tournai. Ce changement de direction était peut-être déjà en négociation quelques

³⁴ Jacques PYCKE, *Répertoire biographique des chanoines de Notre-Dame de Tournai 1080-1300*, Louvain-la-Neuve/Bruxelles, 1988, n° 292, p. 299-300. – Voir également, par le même, *Les documents nécrologiques* (cité note 38), *sous presse*.

³⁵ Sur l'hôpital de Marvis voir la synthèse, datée, de A. DELANNOY, *Hospices de Tournai*, Paris/Liepzig, 1880, p. 45-58, ainsi que Monique CANIVET, *La bienfaisance à Tournai du XII^e au XV^e siècles. Les fondateurs, leur rôle, la laïcisation*, mémoire de licence en Histoire moderne, Université catholique de Louvain, 1973, dossier n° 2, p. 9-13 (contenant une liste de documents où il est mentionné). On versera au dossier documentaire aussi plusieurs chirographes (mai 1219, février 1230, mai et août 1238, juillet 1247) connus à travers des copies d'érudits, dont nous préparons l'édition dans le cadre du PDR *ChiroN* à l'Université de Namur.

³⁶ Frédéric HENNEBERT, *Les rues de Tournai*, TOURNAI, Archives de l'État, *collection des manuscrits*, n° 18 ; du même, *Extraits d'actes des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, GAND, Bibliothèque universitaire, *Collection Vliegende Bladen*, HFI.T.039.14.

années auparavant, ce qui expliquait pourquoi Jean de Maude a choisi de léguer sa part d'héritage à cette institution ³⁷.

Jean de Maude apparaît une seconde fois dans l'acte conservé aux Archives de la Cathédrale de Tournai, en tant que tuteur du fils de sa sœur. De cette dernière, on ne connaît pas d'autre attestation que son inscription, avec son frère Jean de Maude, leur père et leur mère, dans l'obituaire de la Cathédrale, au 29 septembre, ce qui laisse croire que la fratrie n'était guère plus étendue : « *Ipso die commemoratio obitus patris et matris et sororis magistri Johannis de Mauda <senioris>, huius ecclesie canonici ; pro quibus participantes refectorio percipiunt tres den. par. in vigiliis, et totidem in missa* » ³⁸. Son nom nous demeure inconnu. L'enfant qu'elle eut de Jean Bilehet, personnage tout à fait obscur et vraisemblablement décédé au moment de l'accord ³⁹, n'est pas nommé non plus. On sait uniquement que cet orphelin était mineur en 1234 ⁴⁰, raison pour laquelle Jean de Maude, son plus proche parent masculin, contracte l'arrentement en son nom, car il était du ressort des tuteurs de faire fructifier les biens de leurs pupilles ⁴¹. D'ailleurs, pour éviter toute contestation future sur ses droits, le chanoine fit établir un cerquemanage de sa part de maison (qui lui revint manifestement de son grand-père par sa mère) et de sa cour arrière ⁴². Cette procédure judiciaire, compétence des échevins, consistait à localiser et délimiter précisément des biens-fonds au moyen d'une enquête orale auprès des voisins et aboutissait à une décision rendue manifeste par la matérialisation d'un bornage et/ou par la rédaction d'un écrit ⁴³. Dans le cas du petit de Maude, elle a dû être expédiée assez rapidement car elle a été menée et conclue par le même collègue d'échevins ayant validé le bail au nom de l'enfant et les transactions antérieures.

En 1234, les droits réels afférents à la maison, appartenant à l'origine entièrement à Wibert de Maude, se retrouvaient donc divisés, à la suite des partages successoraux et des donations, entre les deux institutions charitables et le neveu de Jean de Maude. La multiplicité des bailleurs, couplée à la situation d'incapacité juridique de l'enfant, découlant de son âge et de sa condition d'orphelin et rendant nécessaire l'intervention de son tuteur et des échevins pour toute cession de droits sur le bien, explique pourquoi on a dû procéder en plusieurs temps pour

³⁷ On remarquera d'ailleurs que le doyen Nicolas Bucau ou Buchiau est le même qui figure avec Jean de Maude dans le cadre de l'arbitrage au sujet des prérogatives du chantre et de l'écolâtre en 1242/1244. Sur ce personnage, voir PYCKE, *Répertoire biographique* (cité note 34), n° 14, p. 22-25.

³⁸ TOURNAI, Archives de la Cathédrale, *Registre* 83, f. 101^r. Je remercie Jacques Pycke de m'avoir communiqué ce texte encore inédit à paraître dans *Les documents nécrologiques du Chapitre cathédral de Tournai. 1033 personnages datés et identifiés*, Louvain-la-Neuve, 2019 (Tournai – Art et Histoire. Instruments de travail 31, sous presse). – Voir aussi PYCKE, *Répertoire biographique* (cité note 34), p. 300.

³⁹ Comme le suggère l'emploi du passé et le fait que l'enfant nécessite d'un tuteur légal. Nous n'avons trouvé aucune autre attestation de ce personnage ou de membres de sa famille. Son patronyme pourrait avoir un lien avec Bihée, toponyme pour le quel sont attestées les graphies médiévales *Bilehet*, *Billehet*, *Byleet*, près d'Ath.

⁴⁰ À Tournai, la majorité légale était atteinte à l'âge de 15 ans, voir Philippe GODDING, *Le droit privé dans les Pays-Bas méridionaux du XII^e au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1987, n° 45 p. 70-71 ; D'HERBOMEZ, *Chartes de l'abbaye Saint-Martin* (cité note 27), n° 484 (et 485).

⁴¹ GODDING, *Le droit privé* (cité note 40), n° 175, p. 134.

⁴² Une ordonnance du Magistrat de Tournai du 5 novembre 1305 fait d'ailleurs de cette procédure d'expertise une obligation avant toute vente ou arrentement d'un bien appartenant à des orphelins mineurs. Léo VERRIEST, *Les Coutumes de la ville de Tournai*, Bruxelles, 1923, n° 225, p. 299.

⁴³ Marie-Guy BOUTIER, *Regard sur l'histoire de 'cerquemanage', terme juridique de l'ancien français septentrional*, dans *Ki bien voldreit raisun entendre. Mélanges en l'honneur du 70^e anniversaire de Frankwalt Möhren*, Strasbourg, 2012, p. 9-26 ; GODDING, *Le droit privé* (cité note 40), n° 339-340, p. 206-207.

arrester l'immeuble à Philippe Mousket. Toute ces opérations eurent pourtant lieu au plus tard en décembre 1234. Il faudra donc comprendre pourquoi l'acte écrit a été établi en 1237, mais avant cela il reste encore une question à résoudre concernant l'immeuble : où se trouvait-il ?

La localisation du bien

Le document ne précise pas la localisation du bien arrenté au poète: il se borne à signaler qu'il s'agit d'une maison de pierre (lignes 3-4) avec une cour arrière (lignes 4, 9, 14) et une à l'avant (lignes 4, 9). Est-il néanmoins possible, par recoupement d'informations, de cerner la zone à l'intérieur de laquelle se dressait l'habitation ?

Tout d'abord, nous savons que la maison se trouvait certainement dans la paroisse Saint-Brice ⁴⁴ puisque l'acte est authentifié par les échevins qui exerçaient leur juridiction dans ce quartier d'Outre-Escaut (*ratione loci*) ⁴⁵.

Le texte de l'acte n'en disant pas plus, le seul moyen de localiser plus précisément l'immeuble réside dans les traces que celui-ci aurait laissé dans d'autres documents. Comme aucun autre chirographe connu n'en fait mention, la piste à suivre est celle des archives des deux établissements de bienfaisance qui ont possédé le bien depuis les legs de Wibert et Jean de Maude vers 1234. Les fonds de ces institutions ont malheureusement été dispersés mais nous avons la chance de conserver – et en deux exemplaires, dont l'un se trouve aux Archives de la Cathédrale de Tournai ⁴⁶ et l'autre vient d'être transféré aux Archives de l'État à Tournai depuis la Société archéologique de Namur ⁴⁷ – le rentier de la Table des pauvres de Saint-Brice, daté d'août 1288 ⁴⁸. Ce document enregistre, selon un classement topographique par rue ou par secteur, les biens fonciers sur lesquels cette institution charitable percevait des revenus à l'intérieur du quartier de Saint-Brice, ainsi qu'au-delà de l'Escaut dans toutes les paroisses et en dehors de la ville. On y rencontre le nom de différents membres de la famille Mousket. D'abord Gilles Mousket, dit le père ⁴⁹, figure comme tenancier d'un four à l'entrée de la rue des Abliaus (actuelle rue des

⁴⁴ C'est d'ailleurs là qu'habitaient d'autres membres de la famille Mousket, dont Jean, qui fut probablement son frère, qui demeurait avec sa femme Agnès dans une maison de la rue de Pont. Voir DU MORTIER, *Sur Philippe Mouskés* (cité note 2), VERRIEST, *Copies des chirographes* (cité note 14), *sub data* « juin 1243 ».

⁴⁵ Henri SELLIER, *L'authentification des actes par l'échevinage dans le Nord de la France*, Lille, 1934, p. 92-97.

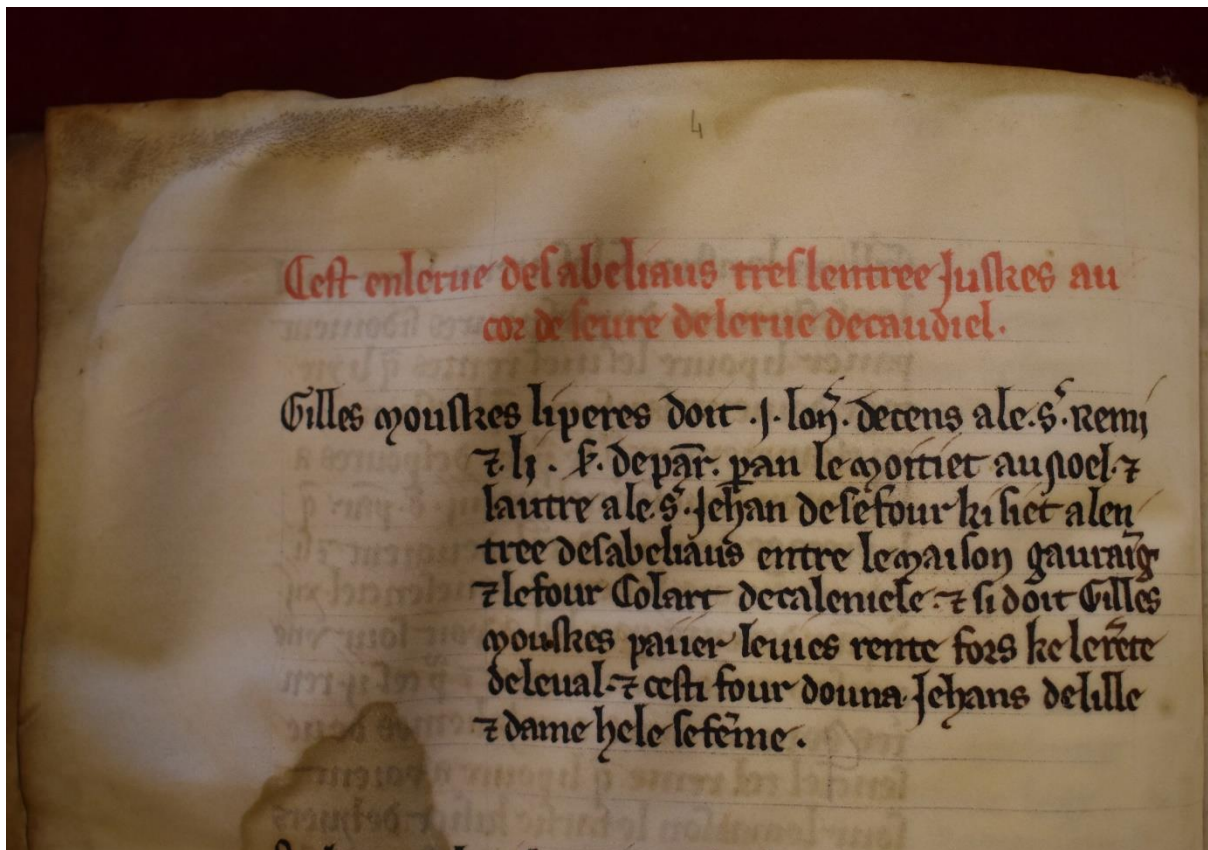
⁴⁶ TOURNAI, Archives de la Cathédrale, *Fonds des paroisses*, Saint-Brice : *Rentier*, était l'exemplaire conservé au ferme des échevins de Saint-Brice et du Bruille, d'après la note placée au verso du premier feuillet de garde de l'autre copie (voir la note suivante). C'est à ce manuscrit, désormais abrégé *Rentier de la paroisse Saint-Brice* que nous renverrons pour les citations (non folioté, il est partiellement paginé d'une main moderne). Voir Amaury DE LA GRANGE, *Un cartulaire tournaisien du XIII^e siècle*, dans *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 20, 1883, p. 247-252.

⁴⁷ Auparavant détenu par la Société archéologique de Namur (bibliothèque précieuse, manuscrit non coté), qui l'avait reçu de l'érudit namurois Adolphe Sibret le 7 janvier 1861, le manuscrit a été remis aux Archives de l'État à Tournai le 21 août 2019. Nous ne connaissons pas la cote actuelle de ce manuscrit que nous avons pu consulter, grâce à Mme Fiona Lebecque, lorsqu'il se trouvait encore à Namur.

⁴⁸ « *Ce sont les rentes c'on doit au Noel et a le Saint Jehan et par tous les tenpores de l'an a le taule des povres de Saint Brisse. Si fu chis livres renouveles et fais par les eskiepins ki adont estoient dont li non sont tel : Henris de Maude, Jehans Miace, pieres d'Orke, Hues li Fors, Nicoles Hanikagne, Jehans Moutons, Gilles Colemers. Ce fut fait l'an de grasse mil CC LXXX et vins el mois d'aoust* ».

⁴⁹ Ce personnage est vraisemblablement à identifier avec le fils de Jean Mousket et Agnès (et donc vraisemblablement le neveu de Philippe Mousket), cité dans des chirographes de 1265, 1276 et 1280 (dans

Campeaux), entre la maison de Gauraing et le four de Nicolas de Caleniele⁵⁰. Le même, ou peut-être son fils homonyme⁵¹, est débirentier d'une maison située rue de la Barre Saint-Brice, à l'angle de la rue qui « s'en va au mur »⁵². Dans le secteur au-delà de la porte de Marvis jusqu'à l'hôpital (« ostelerie »), Alars Mousket⁵³, avec Jean de Seure dit du Croket, est redevable de 2 sous d'artisiens de rente pour deux maisons « tenant ensemble » situées entre la maison de le Poriele et le four de l'hôpital⁵⁴.



~ Figure 2 : Notice concernant Gilles Mousket le père dans le *Rentier de la Table des pauvres de Saint-Brice*, Tournai, Archives de la Cathédrale, *Fonds des paroisses*, Saint-Brice : *Rentier*, p. 4 ~

ce dernier document il est d'ailleurs appelé « Gillion Mousket le père »). Voir DU MORTIER, *Sur Philippe Mouskés* (cité note 2), p. 125 et n° 7-9, p. 142-144.

⁵⁰ « Gilles Mouskes li peres doit I loenisien de cens a le Saint Remi et LI sous de parisis par an le moitiet au Noel et l'autre a le Saint Jehan de se four ki siet a l'entre des Abeliaus entre le maison Gauraing et le four Colart de Caleniele. Et si doit Gilles Mouskes paier le vies rentes fors ke le rente de le Val et cesti four donna Jehans de Lille et dame Hele se femme », *Rentier de la paroisse Saint-Brice* (cité note 46), p. 4.

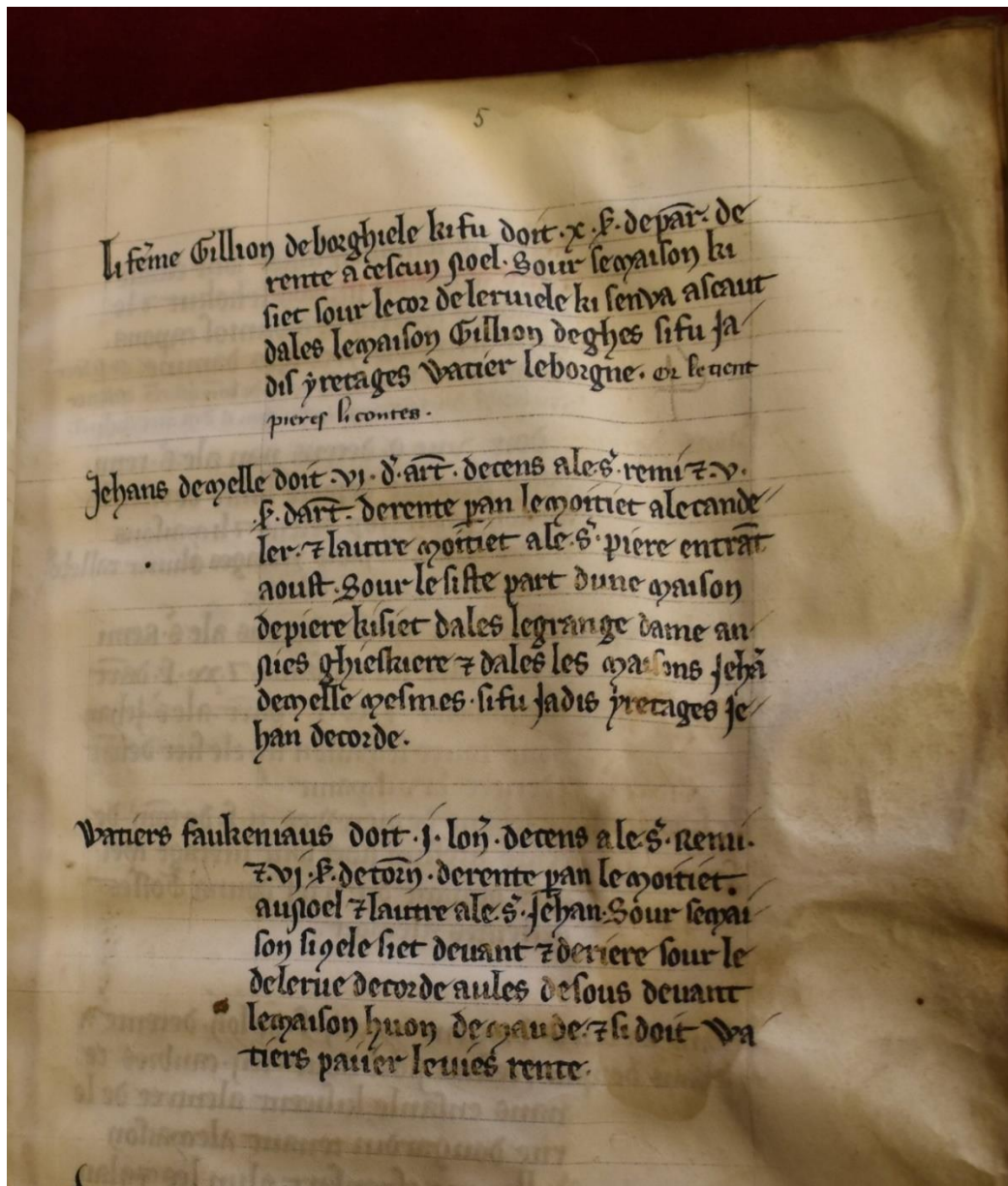
⁵¹ Voir DU MORTIER, *Sur Philippe Mouskés* (cité note 2), p. 125.

⁵² Cette rue est peut-être à identifier avec celle, aujourd'hui disparue, qui montait vers les remparts et aboutissait près de l'actuelle intersection des rues Royale et de Monnel. La notice concernant Gilles Mousket, se trouve dans le *Rentier de la paroisse Saint-Brice* (cité note 46), p. [22].

⁵³ On ne sait rien d'autre de ce personnage. Peut-être est-il le même que celui qui est cité en 1263 avec son frère Gossuin et sa sœur Marie, tous fils de Marie et de Gilles Mousket dit *li Porchiers*, mort avant 1261 : DU MORTIER, *Sur Philippe Mouskés* (cité note 2), p. 126 et n° 6, p. 142, qui le considère frère de Philippe Mousket.

⁵⁴ *Rentier de la paroisse Saint-Brice* (cité note 46), p. [54].

Aucun de ces biens ne semble toutefois correspondre à celui baillé à Philippe Mousket un demi-siècle auparavant. En revanche, dans la partie concernant le secteur allant de l'entrée de la rue des Abliaus (actuelle rue des Campeaux), jusqu'à la rue Caudiel (détruite lors du tracé de l'actuelle rue Royale), une entrée du rentier a attiré notre attention pour les analogies qu'elle présente avec le bien décrit dans la première série de dispositions de l'acte conservé aux archives de la Cathédrale : « *Jehans de Melle doit VI d. artisiens de cens à le Saint-Remi et V s. d'artisiens de rente par an, le moietiet à le Candeler et l'autre moietiet à le Saint Piere entrant aoust, sor le siste part d'une maison de piere ki siet dalés le grange dame Annies Ghieskiere et dalés les maisons Jehan de Melle mesmes. Si fut jadis yretages Jehan de Corde* »⁵⁵.



~ Figure 3 : Page du *Rentier de la Table des pauvres de Saint-Brice* contenant la notice relative à la part de maison arrentée à Jean de Melle, TOURNAI, Archives de la Cathédrale, *Fonds des paroisses, Saint-Brice : Rentier*, p. 5 ~

⁵⁵ Même référence, p. 5.

Dans les deux cas, la redevance grève sur la sixième partie d'une maison de pierre. Aussi, on retrouve exactement les mêmes échéances, à savoir la Saint-Rémi (1^{er} octobre) pour le versement du cens et la Chandeleur (2 février) et la Saint-Pierre-aux-liens (1^{er} août) pour celui de la rente. Si le premier terme est celui habituel pour la perception du cens à Tournai, la Chandeleur est en revanche une échéance relativement rare comme l'est encore plus celui de la Saint-Pierre-aux-Liens pour la perception des rentes. Enfin, le montant des redevances y est identique et bien que dans l'accord passé en 1234 la somme soit exprimée en deniers blancs ou flamands, alors que dans le rentier elle l'est en artésiens, ces unités monétaires désignent ou sont considérées comme équivalentes du denier de Flandre ⁵⁶.

Puisque l'inventaire des biens consigné dans le livre des rentes et des cens des pauvres de Saint-Brice est vraisemblablement exhaustif et qu'aucune autre entrée ne comporte autant de points communs avec l'acte A 559, il y a de fortes chances pour que la portion de maison arrentée à Jean de Melle avant 1288 soit la même que celle baillée à Philippe Mousket en 1234. Ce constat nous permet donc déjà de circonscrire la zone où se dressait l'habitation à la rue des Abliaus.

Le répertoire des redevances dues aux pauvres de Saint-Brice indique aussi que la maison se trouvait entre la grange de dame Agnès Ghieskière et l'autre résidence de Jean de Melle, mais ces repères ne sont aujourd'hui pas exploitables. De même, il signale qu'elle fit auparavant partie de l'*hiretage* ⁵⁷ de Jean de Cordes, échevin de Saint-Brice dans les années 1260 dont la fille Agnès épousa Jean de Melle ⁵⁸, mais il n'est guère possible de remonter plus loin le fil des transferts de droits et donc de tenter de localiser le bien par ce biais. Par contre, comme le rentier suit une logique assez rigoureuse dans l'ordre des notices, correspondant à la progression le long d'un parcours qui, pour le secteur concerné, procède d'un côté à l'autre de la rue des Abliaus à partir de la rue de Pont, il est possible de s'appuyer sur la description des autres biens du même secteur dans lesquels apparaissent des références topographiques plus précises.

Premier fonds de cette section du rentier, le four de Gilles Mousket le père se trouvait « à l'entrée des Abliaus », entre une maison et le four de Nicolas de Caleniele, second bien répertorié, qui était à son tour attenant aux maisons d'un Sadeloude ⁵⁹. Vient ensuite la notice relative au cens dû par la veuve de Gilles de Borghiele sur sa maison, sise à l'angle de la ruelle allant vers l'Escaut (« *Sour se maison ki siet sour le cor de le ruielle ki s'en va Ascaut* » ⁶⁰). Cette dernière pourrait correspondre soit à l'actuelle ruelle Dalluin soit à l'actuelle ruelle Moncheur, l'une et l'autre ne portant pas de nom au 13^e siècle et n'étant désignées que par le fait qu'elles conduisaient au fleuve

⁵⁶ Sur l'équivalence entre blanc valenciennois et denier de Flandre à Tournai et sur l'ambiguïté des emplois du nom d' 'artésien' après 1190, voir Carlos WYFFELS, *Contribution à l'histoire monétaire de Flandre au XIII^e siècle*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 45, 1967, p. 1113-1141, en part. p. 1125-1128.

⁵⁷ Sur la notion d'*hiretage* – désignant les biens immeubles mais aussi plus largement, et par opposition au *catel* (biens individuels liés à la personne) la part du patrimoine qu'un individu ne pouvait aliéner sans le consentement de sa parenté – voir GODDING, *Le droit privé* (cité note 40), n° 192, p. 142-143.

⁵⁸ Cf. Paul-Armand DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE, *À propos d'un monument tournaisien de la famille de Seclyn*, dans *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 25, 1894, p. 308-313, p. 309 note 1 ; Étienne de BÉTHUNE-SULLY, *Testaments tournaisiens et comptes d'exécutions testamentaires*, Alost, 1967 ; MONS, *Archives de l'État, Fonds Verriest*, classeur 9, *Listes des Magistrats de Tournai*.

⁵⁹ *Rentier de la paroisse Saint-Brice* (cité note 46), p. 4.

⁶⁰ Même référence, p. 5.

traversant la ville ⁶¹ ou encore à la ruelle descendant à l'Escaut dans le prolongement de la rue Catrice, visible sur le plan de Tournai du 16^e siècle réalisé par G. Braun et F. Hogenberg.

En poursuivant, juste après la part de maison arrentée à Jean de Melle, et donc qui le fut à Philippe Mousket en 1234, on rencontre la liste des redevances dues par Watier Faukeniaus sur sa maison située sur la rue de Cordes, du côté inférieur, devant la maison d'Hugues de Maude (« *sour se maison si com elle siet devant et deriere sour le rue de Corde, au lés desous, devant le maison Huon de Maude* ») ⁶². A.-F.-J. Bozière a d'ailleurs publié un extrait d'un chirographe de 1271 concernant l'achat de cette maison par Wautier Faukeniaus à la table des Pauvres de Saint-Brice et dans lequel celle-ci est localisée à l'angle de la rue de Cordes : « *Wattier Fauquenouse a acaté as pauvres de li tavle des povres de Saint-Brice la maison ki fu dame Anniès de Cordes, ki siet as Aliaus, sor le tornant de le rue de Cordes* » ⁶³.

Suivant ces différents indices, la maison de Philippe Mousket devait donc se trouver en position mitoyenne entre deux habitations dans le secteur de la rue des Abliaus (Campeaux) compris entre l'actuelle ruelle Dalluin (ou la ruelle au fond de la rue Catrice) et la rue de Cordes ⁶⁴.

Les éléments concernant le bien et l'histoire de ses transferts ayant été éclairés dans les limites que nous permettent les sources disponibles, il nous reste à expliquer pourquoi, alors que la procédure d'arrentement aurait été conclue en 1234, l'affaire fut portée devant un second collège d'échevins en 1237, et quel est le statut du document qui en est résulté.

De l'arrentement à l'acte écrit

La persistance de la tradition orale et le pouvoir montant de l'écrit

Comme tout tournaïen souhaitant effectuer une mutation foncière ou autre transaction relative à un bien-fonds, Jean de Maude, frère Sohier de Marvis et Philippe Mousket dans un premier temps, et le chanoine (accompagné peut-être du poète) dans un second, durent comparaître devant les échevins qui s'imposèrent, dans le courant du 13^e siècle comme la principale autorité garante de la validité des contrats d'obligation volontaire ⁶⁵. Ces derniers, après avoir entendu les parties, reconnaissaient officiellement les termes de l'accord par une procédure

⁶¹ BOZIÈRE, *Tournai ancien et moderne* (cité note 6), p. 265-266 ; Adolphe HOCQUET, *Les rues, places publiques et boulevards de Tournai*, Tournai, 1899, p. 115-116.

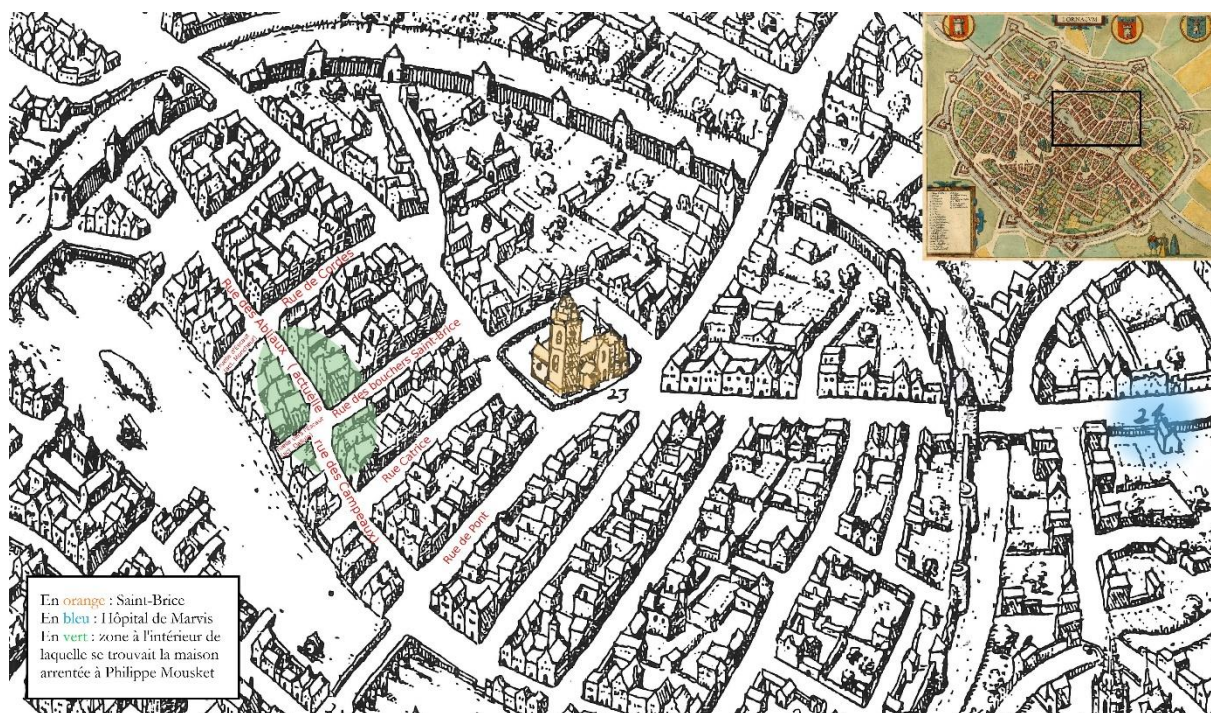
⁶² *Rentier de la paroisse Saint-Brice* (cité note 46), p. 5.

⁶³ BOZIÈRE, *Tournai ancien et moderne* (cité note 6), p. 267, note 1. Il est probable qu'il s'agisse de la maison romane détruite en 1862 (d'après Aimé-François-Joseph BOZIÈRE, [Communication lors de la séance du 15 juin 1862], dans *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 9, 1863, p. 95) et dont un dessin est publié dans BOZIÈRE, *Tournai ancien et moderne* (cité note 6), p. 266.

⁶⁴ Il serait peut-être possible d'affiner cette localisation en menant des recherches dans d'autres documents de gestion tournaïens et en particulier ceux relatifs aux revenus du Chapitre cathédral dont les ACT conservent encore plusieurs manuscrits, et procéder par exclusion. Il ne nous a pas été possible de mener une telle enquête dans le cadre de notre étude.

⁶⁵ Les premières attestations d'actes d'intérêt privé validé par les échevins de Tournai remontent aux toutes dernières années du 12^e siècle mais ce n'est qu'à partir du second quart du 13^e siècle qu'une telle production commence à prendre consistance. Le plus ancien original conservé, authentifié par les échevins de la Cité, date de décembre 1231 et est en forme de chirographe : PARIS, *Bibliothèque Nationale de France*, Nouvelles acquisitions françaises 23652, n° 1.

qui donnait généralement lieu, *in fine*, à l'établissement d'un acte écrit ⁶⁶ et qui était ensuite confié à leur garde.



~ Figure 4 : Plan de la paroisse Saint-Brice avec localisation de l'église Saint-Brice (en orange), de l'hôpital de Marvis (en bleu) et de la zone où se trouvait la maison arrentée à Philippe Mousket (en vert). Fonds de carte : plan de Tournai par G. BRAUN et F. HOGENBERG (fin 16^e s.), reproduit dans J. HOYOIS, *Tournai au XIII^e siècle*, Gand, 3^{ème} éd. 1914 ~

Le scénario de l'acte *A* 559 est pourtant quelque peu différent : si la formule de corroboration aux lignes 17-18 précise qu'un document a été rédigé et livré aux échevins en 1237, l'acte passe sous silence s'il en fut de même en 1234.

Il convient de rappeler que l'officialisation des contrats par les échevins n'a pas toujours donné lieu à un acte écrit, le témoignage oral des magistrats étant reconnu comme mode de

⁶⁶ Prenant à Tournai la forme d'un chirographe non scellé depuis le début du 13^e siècle, comme dans d'autres villes du nord de la France et de l'actuelle Belgique (parmi lesquelles on citera Douai, Saint-Quentin, Arras, Ypres et Saint-Omer) selon une chronologie variable. Rappelons qu'un chirographe est un document rédigé en plusieurs copies (généralement deux ou trois) sur une même feuille de parchemin. Une devise chirographaire (c'est-à-dire un mot ou phrase, ou série de signes quelconques, mais le plus souvent le mot latin *chirographum*) était ensuite inscrite entre les exemplaires du texte, que l'on séparait par une découpe effectuée au travers de la devise, avant de les distribuer aux parties intéressées. Dans la zone où le chirographe fut adopté comme principale forme diplomatique des actes de juridiction gracieuse, un des exemplaires était systématiquement conservé par les échevins. En l'absence d'une synthèse globale – à l'exception peut-être de celle, en partie datée, de SELIER, *L'authentification des actes* (cité note 45) –, voir les études les plus récentes sur le sujet : Thomas BRUNNER, *Douai, une ville dans la révolution de l'écrit du XIII^e siècle*, thèse de doctorat, dir. B.-M. Tock, Université de Strasbourg, 2014 ; Sébastien HAMEL, *La justice dans une ville du Nord du Royaume de France au Moyen Âge : étude sur la pratique judiciaire à Saint-Quentin (fin du XI^e-début XV^e siècle)*, Turnhout, 2010.

preuve suffisant. Le parchemin conservé aux archives de la cathédrale de Tournai donne d'ailleurs à voir tout le poids que revêtait encore l'oralité dans les premières décennies du 13^e siècle et notamment à travers le témoignage qu'il nous livre (li. 15 à 17) sur la pratique d'une procédure appelée *record*⁶⁷. Il s'agissait du rapport verbal devant nouveaux témoins ou d'autres échevins, d'une action juridique dont un échevin avait été témoin, le plus souvent avec au moins un autre de ses pairs (selon le principe juridique *testis unus, testis nullus*), qui pouvait éventuellement être transcrit.

À Tournai, ce mode d'enregistrement des actes de juridiction gracieuse est attesté surtout dans la phase la plus ancienne de la production scripturale échevinale. Vers 1198, un des tous premiers actes échevinaux dont on ait gardé la trace fut « *actum coram scabinis Gommario de Barra et Galtero de Platea* » puis « *recognitum coram scabinis Dirino de sancto Piato, Wicardo Waudripont, Ferano, Egidio et Gerulfo de Canfaing* »⁶⁸. En septembre 1213, cinq échevins de Saint-Brice rapportèrent les clauses de l'arrentement de la maison d'un orphelin à leurs deux autres compagnons et dans un chirographe du 10 novembre 1215 de ce même banc scabinal, on trouve un schéma inversé, deux échevins recordant les conditions de la vente de deux bonniers de terre devant leurs cinq collègues⁶⁹.

Signe d'une pénétration progressive de l'écrit dans les procédures administratives, après ces premiers témoignages, la pratique du record décline et s'effectue principalement entre deux collèges d'échevins au complet de leurs sept membres, notamment dans le cadre du jugement d'affaires plus anciennes, pour lesquelles les magistrats sortis de charge étaient sollicités pour apporter leur témoignage devant leurs successeurs en fonction. Elle subsiste parfois comme un moyen de se prémunir des conséquences de l'éventuel décès d'un (ou plusieurs) des officiers communaux, comme en témoigne la formule de validation d'un chirographe des échevins de Saint-Brice daté de décembre 1236 : « *à ceste devise fu Robers Loskeingniols, et Wibers de Morelporte. Et Robers le reconent à se mort devant Jakemon Warison. Et cist i furent com eskievin, et si l'ont reconent devant ces eskievins : Nicolon Car de Vake, Nicolon le Borgne, Jakemon de Vilers, Jehan le Borgne, Nicolon Colemer* »⁷⁰.

Mais il s'agit bien plus que d'une forme de relai mémoriel ou d'une précaution visant à prévenir la disparition des témoins. Par exemple, en mars 1226 (n. st.), les sept échevins de la Cité alors en charge (« *ciaus ki or sont eskievin* ») – à savoir, Bauduin de Valenciennes, Watier Sartiel, Watier li Auteus, Guillaume li Toiliers, Jehans à le Take, Jean Glaçons et Arnoul li Tenderes – reçurent le témoignage de leurs homologues présents (« *ciaus ki adont furent eschievin* ») au moment de la validation d'un contrat d'arrentement entre Ide, fille non mariée de feu Henri Wambe, et Jean Bouchine – à savoir Gontier d'Orke, Thierry del Postis, Laurent li Mierchier, Guillaume li Toiliers, Evrard Estampe, Libert de le Helde et Nicolas de le Roke (donc en 1224, d'après les

⁶⁷ Sur le record, voir : SELIER, *L'authentification des actes* (cité note 45), p. 58-62 ; BRUNNER, *Donai* (cité note 66), p. 220-221.

⁶⁸ TOURNAI, Archives de la Cathédrale, *Fonds Saint-Nicolas-des-Prés* : cartulaire B1, fol. 107^v, voir aussi Joachim VOS, *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas-des-Prés près de Tournai*, t. II : *Cartulaire*, dans *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 12, 1873, p. 1-383, n° 66, p. 126.

⁶⁹ D'HERBOMEZ, *Chartes françaises du Tournaisis* (cité note 29), n° 3, p. 4 et n° 6, p. 5-6.

⁷⁰ Même référence, n° 31 p. 28-29.

listes établies par Léo Verriest)⁷¹. Il peut paraître surprenant de voir, à seulement deux années de distance, un recours au record entre deux collèges échevinaux au complet, d'autant plus que Guillaume li Toiliers apparaît dans l'une et l'autre listes. L'explication est probablement à rechercher dans le fait que l'accord initial, approuvé oralement par les échevins, fut fixé par écrit deux ans plus tard et donc devant le nouveau collège d'échevins, qui devenait aussi garant de la validité du document : « *Et por ce que ceste cose demeure ferme et estavle, ne que par alongement de tans ne s'esvanuisse, s'en fist Jehans Boukine cartre faire et livra en le main des eskievens devant cui il a estet reconeut* ».

Le cas de figure qui se produisit en mars ou mai 1237, répondant vraisemblablement à la même logique, est cependant un peu différent, dans la mesure où ce fut d'abord Jean de Maude à rapporter l'affaire devant deux échevins, qui le recordèrent ensuite devant leurs cinq collègues, les sept garantissant la conformité de la charte délivrée à ce moment. S'agit-il d'une forme d'instruction « allégée » que le caractère désormais bien établi de l'institution échevinale rendait possible ? Ou bien est-ce uniquement le reliquat d'un système en voie de disparition, le record n'étant par la suite pratiqué à Tournai qu'exceptionnellement et dans des affaires généralement complexes ou impliquant un nombre élevé de parties ? Paradoxalement, ce passage par des étapes purement orales a comme objectif et résultat l'établissement et la validation d'un acte écrit. Il n'est pas impossible que ce dernier recueille pour la première fois les éléments d'une procédure n'ayant revêtu jusque-là que la forme d'échanges de paroles sous serment. Quoi qu'il en soit, la démarche de Jean de Maude en 1237 (et probablement de Philippe Mousket avec lui) montre bien que l'écrit, par son caractère tangible et réputé pérenne, avait déjà imposé son pouvoir.

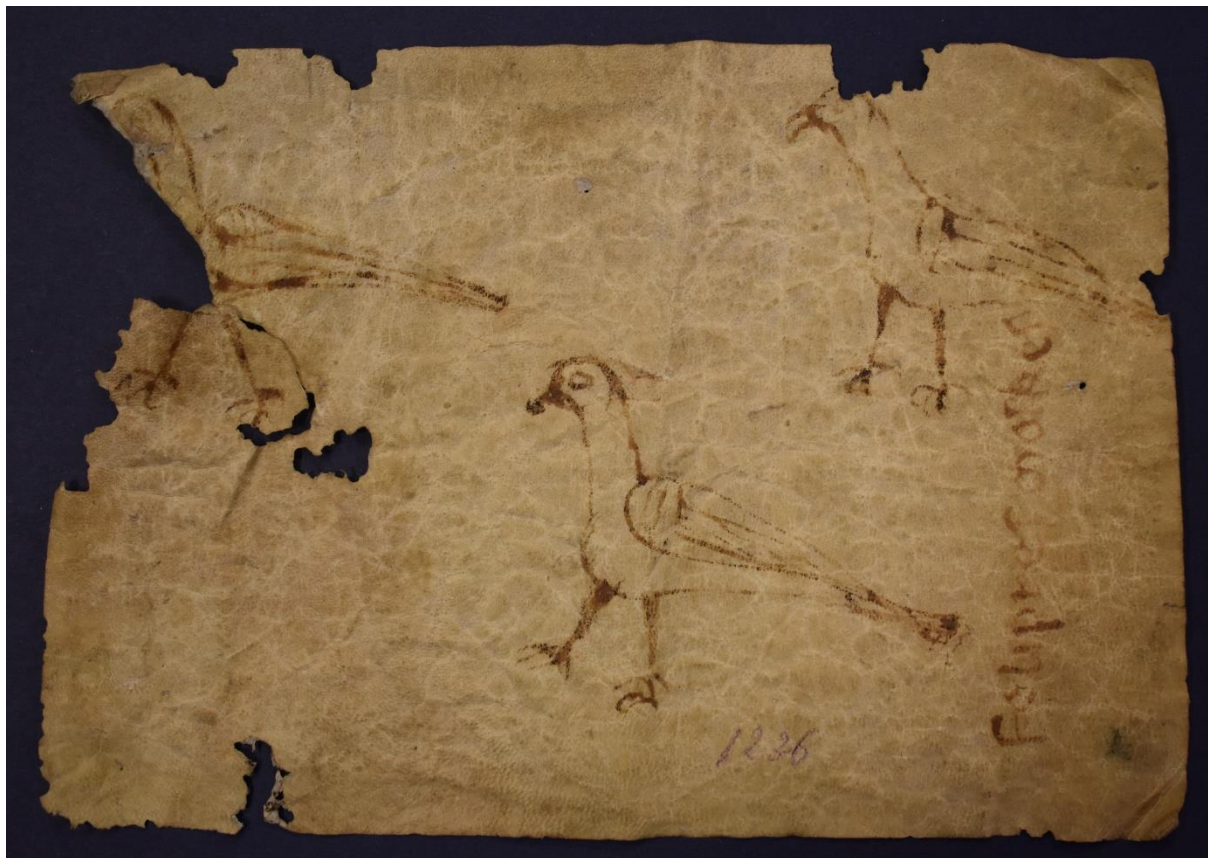
Un proto-chirographe avec de drôles d'oiseaux

Au crépuscule du record *antico more*, l'acte *A 559* voit aussi le jour à l'aube du triomphe du chirographe. Il n'en est pourtant pas un à proprement parler, dans la mesure où il est dépourvu de la devise⁷² et où rien n'indique qu'il a existé en plusieurs exemplaires. Sa teneur permet néanmoins de l'assimiler à ce genre documentaire, si non dans la forme matérielle au moins dans l'esprit. En effet, la structure du document est celle que l'on rencontre communément dans ce type d'acte privé : sans protocole ni préambule, le document débute par une formule de notification à laquelle suivent directement la désignation des parties contractantes et les clauses de l'accord. La liste nominale des échevins, précédée ou suivie de la mention de leur qualité et de leur présence comme témoins, fait office de corroboration, souvent en association, comme ici à la ligne 17, à une formule précisant qu'afin de garantir la validité du contrat, un acte écrit a été établi et remis aux échevins pour bonne garde. À l'exception de la devise (ou d'un sceau), il comporte donc déjà toutes les formalités requises pour donner force de preuve à l'acte écrit. D'ailleurs, comme la perte de la plupart des originaux ne nous permet pas d'établir à partir de quel moment les actes échevinaux tournaisiens prirent systématiquement la forme d'une charte-partie, il est

⁷¹ VERRIEST, *Copies des chirographes* (cité note 14), *sub data* « mars 1225-1226 ». La même situation, et avec exactement les mêmes deux groupes d'échevins, s'était d'ailleurs déjà produite en janvier de la même année pour l'attribution d'une rente à Saint-Martin par Gosuin Buciau.

⁷² La devise servait à prouver l'authenticité des exemplaires en se recomposant parfaitement lorsque l'on en rapprochait les deux moitiés. Malgré l'état médiocre de conservation de l'acte *A 559*, rien ne laisse penser qu'il ait pu être amputé volontairement d'une partie d'un de ses bords où aurait pu se trouver la moitié de la devise chirographaire. Il est donc très probable que le document n'en ait été jamais pourvu.

possible que tel n'est pas toujours été le cas dans la phase la plus ancienne dans laquelle s'inscrit la rédaction de l'acte A 559.



~ Figure 5 : Verso de l'acte. TOURNAI, Archives de la Cathédrale, *Chartier*, A 559 ~

Pourrait-il néanmoins s'agir d'une simple copie à usage du bénéficiaire ? L'examen du dos de l'acte nous prouve le contraire. Sur le côté droit du verso, disposé parallèlement au côté le plus court, on déchiffre en effet le nom « *Felipres Mouskes* ». En rapprochant cette graphie du nom avec celle du premier vers de la *Chronique rimée* – « *Phelippres Mouskes s'entremets* » –, d'aucuns ont cru y voir la signature autographe du poète ⁷³. Il s'agit plus banalement d'une note dorsale servant à identifier le bénéficiaire ou le disposant. C'était une pratique très courante, qui est attestée dans les actes échevinaux tournaisiens depuis au moins 1215 ⁷⁴, et qui servait aussi à indiquer la ou les

⁷³ COURROUX, *L'écriture de l'histoire* (cité note 1), p. 251. Signalons néanmoins que l'analyse de l'acte, servant uniquement de repère contextuel pour l'étude de l'œuvre de Philippe Mousket, n'occupe qu'une place marginale dans le propos de l'auteur de cet ouvrage consacré plus largement à l'écriture de l'histoire en français au Moyen Âge.

⁷⁴ Les érudits des 19^e et 20^e siècles n'ont toutefois pas toujours pris le soin de relever le texte ou la présence de ces notes et les rares originaux ayant survécu sont souvent collés sur le *verso* aux pages des recueils factices qui les renferment. C'est pourquoi il est difficile de préciser le moment où cette pratique apparaît et celui où elle se systématise à Tournai. Il est à noter que le nom seul – plutôt que la formule « *C'est N.* » ou « *C'est li escriis N.* » – est un type de note dorsale qui se rencontre plus fréquemment dans les actes de l'échevinage de Saint-Brice que dans ceux de la Cité. Voir D'HERBOMEZ, *Chartes françaises du Tournaisis* (cité note 29), n° 21, p. 18-20 ; n° 44, p. 40-41 ; n° 46, p. 42 ; DU MORTIER, *Sur Philippe Mouskés* (cité note 2), p. 140-141.

parties qui conservai(en)t l(es) autre(s) exemplaire(s) de l'acte lorsque ce dernier prenait la forme d'un chirographe. C'est bien la preuve qu'il fut archivé par les échevins car, si l'acte avait été gardé par Philippe Mousket, on n'aurait pas trouvé une telle mention.

Cette inscription nominale est rédigée dans une écriture du 13^e siècle différente de celle du texte, pour autant que l'on puisse en juger à partir de quatorze lettres. De module plus grand et tracée d'un geste moins sûr, elle présente un M à première boucle fermée dont le texte au recto n'offre aucun exemple, ainsi qu'un L trapu, dont la terminaison supérieure de la haste est légèrement inclinée vers le bas, alors que la même lettre présente une forme allongée qui s'élance gracieusement en hauteur vers la droite par un trait légèrement recourbé. Elle n'a donc probablement pas été réalisée au moment de l'établissement de l'acte mais peut-être un peu plus tard – par un des échevins ? – lorsqu'elle a rejoint les autres chirographes dans un des sacs où les magistrats communaux les conservaient.

L'encre brune et un peu pâlie paraît la même que celle ayant servi à tracer le dessin de trois volatiles au bec et pattes crochus et aux ailes repliées, disposés en triangle, chacun mesurant environ 65 x 85 mm. Comme l'a déjà relevé B.-Ch. Du Mortier, l'image représente probablement des faucons crécerelles (*Falco tinnunculus*) ou émouchets, comme on les appelait dans le Nord de la France et en Picardie (*moukét*, *émouchét*)⁷⁵. Il pourrait donc s'agir de l'armoirie parlante de la famille Mouchet, d'autant plus que la distribution dans l'espace de ces oiseaux de proie n'est pas sans rappeler celles de meubles héraldiques (2 et 1).

Les armes de la famille Mousket ne sont pas connues par d'autres sources médiévales, mais on rencontre dans la documentation moderne plusieurs attestations d'armoiries similaires associées à des individus portant le nom de Mouchet. C'est le cas par exemple d'une concession de noblesse de l'empereur Charles Quint à Jean Mouchet, archer de la garde du corps impériale, datée du 31 août 1530⁷⁶. D'après le blasonnement, cette famille semble porter un écu d'azur au chevron d'or accompagné de trois émouchets d'argent disposés 2 et 1. La description de ces derniers comme « [...] *tresque aviculas argenteas, quas Galli mouchetas vocant, unam inferius, duasque superius* », vient corroborer l'hypothèse d'un choix héraldique jouant sur la paronomase entre le nom de la famille et celui de l'espèce ornithologique.

La présence de ce dessin héraldique est une particularité de l'acte A 559, signalée comme un *unicum* parmi les actes privés tournaisiens par B.-Ch. Du Mortier, qui avait alors accès aux originaux de cette immense collection partie en fumée en 1940. L'érudit y voyait une sorte d'hommage rendu au chroniqueur. Le caractère tout à fait ordinaire de l'acte en fait pourtant une bien curieuse tribune pour afficher une marque de considération envers un lettré, qui n'a d'ailleurs pas laissé d'autres traces de lui dans la documentation de son temps. Pour expliquer cette singularité, nous pencherions donc plutôt pour un caprice du scribe ou, au mieux, voit-on dans cette traduction en image du nom du bénéficiaire doublant la note dorsale un moyen d'identifier plus rapidement l'acte au sein des archives échevinales.

⁷⁵ DU MORTIER, *Sur Philippe Mouskés* (cité note 2), p. 124 et p. 128.

⁷⁶ Paul JANSSENS, Luc DUERLOO, *Armorial de la noblesse belge du XV^e au XX^e siècle*, Bruxelles, 1992, p. 825.

*
* *

Contrairement à ce que le lecteur aurait pu espérer, l'acte *A 559* s'avère d'une bien faible utilité pour la connaissance de la biographie de Philippe Mousket. Néanmoins, l'analyse du texte du document a permis d'en préciser la date, désormais établie en 1237 pour ce qui est de la rédaction, et l'année s'écoulant entre le 13 décembre 1233 et le veille du même jour de 1234 pour ce qui concerne les différentes procédures d'arrentement partiel du bien qui en est au centre.

Son étude a aussi été l'occasion de connaître des éléments biographiques de quelques tournaisiens ayant vécu dans cette première moitié du 13^e siècle, dont des membres de la famille de Maude, tout comme de cerner un peu mieux le fonctionnement d'institutions de la Rive gauche, dans les moments précoces de leur existence. Un détour par le *Rentier de la Table des Pauvres de Saint-Brice* a contribué à circonscrire la zone où était bâtie la maison arrentée à Philippe Mousket à un segment de la rue des Campeaux.

Enfin, l'examen de l'acte a également montré son intérêt pour la connaissance des débuts de la pratique scripturale échevinale à Tournai et des procédures judiciaires et administratives qui y sont associées. En effet, dans le même temps qu'il témoigne des derniers soubresauts du record oral primitif, le document atteste du caractère de plus en plus incontournable du recours à l'écrit, par le fait d'être lui-même le résultat d'une procédure spécifiquement mise en œuvre pour lui donner consistance écrite et force de droit. Miraculeusement conservé par des hasards de l'histoire que nous avons pu reconstruire, le parchemin *A 559* est aussi par son aspect un *spécimen* hors catégorie d'acte échevinal, dont les particularités formelles montrent le caractère encore non standardisé de la production d'actes privés à Tournai dans la quatrième décennie du 13^e siècle. Vieux et malmené par l'incurie des hommes du 19^e siècle, il demeure fragile : préservons-le ⁷⁷ pour que d'autres puissent encore donner réponse aux questions que nous n'avons su résoudre.

⁷⁷ Toute personne souhaitant contribuer financièrement à la restauration du parchemin est invitée à se manifester auprès des archivistes bénévoles des *Archives de la Cathédrale de Tournai* ou auprès de l'auteur, à l'adresse indiquée à la note *.

Annexe : édition de l'acte

[Tournai, Saint-Brice] – 1237 n.st., mars ou mai.

Arrentement à Philippe Mousket et à sa descendance de diverses parties d'une maison de pierre et de ses dépendances à savoir 1) la sixième part de la maison léguée par Guibert de Maude aux pauvres de Saint-Brice, institution dont sont gardiens les échevins de Saint-Brice ; 2) la part de cette même maison héritée de son père par Jean de Maude, chanoine de Tournai, et donnée par ce dernier à l'établissement représenté par frère Sohier de Marvis ; 3) la part de cette même maison échue au fils mineur de feu Jean Bilebet et de la sœur de Jean de Maude, dont le chanoine était tuteur. Ce dernier arrentement fut fait dans l'intérêt de l'enfant après que la maison et la cour attenante aient été cerquemanées par les échevins de Saint-Brice. Validation par record de ces diverses dispositions [prises en 1234], par les échevins de Saint-Brice en charge en 1237.

A. original sur parchemin, 142 x 195/205 mm, en mauvais état de conservation : partie gauche supérieure manquante (dont une portion correspondant à la fin des six premières, déjà détachée, est encore visible sur le fac-similé FS publié en 1845), trous, bord échancrés, déchirures, encre écaillée et pâlie par endroits ; non scellé ; devise chirographaire absente ; note dorsale : 13^e siècle, autre main, « Felipres Mousket » avec, à gauche de cette mention et dans la même encre, le dessin de trois oiseaux de proie, chacun mesurant environ 65 x 85 mm, posés, aux ailes repliées, disposés 2 et 1, dans lesquels il convient de reconnaître des crécerelles ou émouchets et donc, vraisemblablement, les armes parlantes de la famille Mousket. TOURNAI, Archives de la Cathédrale, Chartrier, A 559.

FS. Fac-similé du recto et du verso d'après l'original (réalisé vers 1844, lorsque l'original présentait un meilleur état de conservation) publié dans a, planche hors-texte entre les p. 144 et 145 ; reproduit également dans b, pl. hors texte.

B. Copie réalisée entre 1905 et 1940 (ou après) par Léo VERRIEST, MONS, Archives de l'État, Fonds Léo Verriest, classeur 1, *Copies des chirographes de Tournai 1197-1249, sub data* « mai 1236 », plus probablement d'après FS que d'après A.

a. Barthélemy-Charles DU MORTIER, *Sur Philippe Mouskés, auteur du poème roman des Rois de France*, dans *Compte-rendu des séances de la Commission Royale d'Histoire (Bulletins)*, t. 9, 1845, p. 112-145, p. 139-140, d'après A. – b. Frédéric de REIFFENBERG, *Chronique rimée de Philippe Mouskes. Supplément*, Bruxelles, 1845, p. 25, n° 5. – c. Pierre RUELLE, *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans la province de Hainaut*, Paris, 1984 (Documents linguistiques de la Belgique romane, n° 1), p. 3-4, d'après A et d'après FS.

MENTIONS : Analyse de l'acte dans Alphonse WAUTERS, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, 16 vol., Bruxelles, 1866-1971, t. 4 (1874), p. 254 ; voir aussi la notice relative à l'acte sur le site *Diplomata Belgica* n° 20448 (https://www.diplomata-belgica.be/charter_details_fr.php?dibe_id=20448).

NOTE SUR LA DATATION : Les deux premiers arrentements ont été validés par les sept échevins de Saint-Brice qui étaient en charge entre le 13 décembre 1233 et le 12 décembre 1234 mais l'acte écrit a été établi à la suite du dernier accord, en mars ou en mai 1237 (n.st.).

Texte d'après A et d'après FS pour les parties qui étaient encore ou mieux conservées en 1845 (indiquées entre parenthèses). La seconde et la troisième partie de l'acte débutent par une croix, signalée dans l'édition par l'indication [crux].

Bien sacent tot cil ki s[o]^(a)n[t et ser]^(b)ont ki cest escrit veront et oront, que li eskievin de Sa[nt]^(c)Brisce, ki les [...]ois^(d) et les rent(es) /2/ des povres ont a warder, arenterent a Felipon Mousket et a son oir, par VI d. blans u flamens de cens à le Sain(t Remi) /3/et V sols a deus tiermines l'an, si com le Candeler et fieste Saint Piere entrant aoust, le siste part devant et derier(e de le mai-)/4/zon de pierre ki fu Wibiert de Maude, borjois de Tournai, qu'il dona as povres por

Deu quant il moru. La fu a cest ar(entement com) /5/ eskievin Nicoles Cars de Vake, Wib[*ier*]^(c) de Morelporte, Nicole li Borgnes, Jakemes Warisons, Jehans d'(Estates, Jakemes) /6/ de Vilers, Ades Parlemens. Tot cist i furent com eskievin. [*crux*] Apriés, cierte cose soit que frere Soh[*iers*]^(f) (de Marvi)[s et]^(g) /7/ li consaus de se maison arenterent a Felipon Mosket et a son oir, par (u)[n]^(h) d. de cens, blanc u flamenc, a l(e)⁽ⁱ⁾ Saint Remi, et X[...] /8/ sols, I (d.)^(k) mains a ces deus tiermes ki devant sont dit, tele partie com mestre Jehan de Maude estoit^(l) eskeuwe en le maison [...] /9/ son pere, devant et deriere, qu'il lor avoit donee por les armes d'aus. Et par devant ces eskiev[ins]⁽ⁿ⁾ ki sont [dit]^(o), fu fes cis otroi d[e]^(p) /10/ frere Sohier et son conseil a Phelipphon Mouschet. [*crux*] Encor soit certainement seu que mestres Jehans de Maude, canon[ies]^(q) /11/ de Tornai si arenta a Felipon Mouschet et a son oir, par VI d. blans u flamens de cens a le Saint Remi et XIII sols par an, a ces /12/ deus tiermines ki dit sont, tele partie com a l'enfant se sereur, qu'ele eut^(r) de Jehan Bilehet, estoit eskeuwe, dont il estoit /13/ baillies et warde, de le maison de pierre ki nomee est. Por co qu'il^(s) n'avoit son age et por le miols de l'enfant le fist, et fu cierkemanee /14/ li maisons et li cors deriere, par ces eskievin ki dit sont, et demora li cors em'pais^(t) a le maison de pierre. Et çou /15/ reconeut mestre Jehans devant deus eskievin : Nicolon Colemer et Simon de Vaus. Et cist le recorderent devant lor compaignons /16/ Wibiart de Morelporte, Jakemon de Vilers, Rogier de Maude, Huon le Fort, Mahiu Biec d'Anette. Tot cist i furent com es-/17/-kievin. Et por ço que ço soit ferme cose et estaule, si en fu fes cis escrits et livres en le warde des es(k)^(u)ievin, l'an de l'/18/ Incarnation Nostre Seigneur Jesu Crist M CC XXX VI^(v), el mois de m(a)[...]^(w).

(a),(b),(c),(d) bord supérieur échancré. – (e) encre pâlie. – (f) bord échancré, fin du mot déjà lacunaire FS (déchirure). – (g) bord échancré FS. – (h) encre pâlie; VI ou III FS], III a, b, c], mais puisque le premier caractère est vraisemblablement un u et les adjectifs s'accordant avec l'unité monétaire sont au singulier, lire un – (i) déchirure du parchemin après le l, déjà ainsi FS, où l'on lisait encore le e final de l'article – (j) bord échancré. – (k) encre pâlie. – (l) déchirure du parchemin entre le i et le dernier t, déjà ainsi FS. – (m) bord échancré. – (n),(o) trou – (p),(q) bord échancré. – (r) qu'ele eut, tache d'humidité avec tache d'encre sur le q et bavure d'encre ou bien rature sur le second e. – (s) qu'il, avec probable tentative de correction d'un second q redondant en i long par le scribe, qui avait initialement écrit q[ue] qu'il – (t) em'pais, écrit en un seul mot, pour en pais (en paix, sans contestation); la forme ouverte du a, semblable à celle d'un u, est néanmoins insolite: une interprétation alternative du mot pourrait donc être empuis (ensuite). – (u) trou, déjà ainsi FS, où l'on lisait encore le k du mot eskievin. – (v) chiffre suivi de deux petites taches claires ou traits d'encre pâlis, pouvant correspondre à un second I et à un point médian – (w) trou, déjà ainsi FS, où l'on lisait encore un a à la suite du m.

Table des matières

*Le poète, les échevins et le parchemin.
Sur l'acte d'arrentement d'une maison à Philippe Mousket conservé
aux Archives de la cathédrale de Tournai (Chartrier, n° A 559, mars ou mai 1237).
(Émilie MINEO)*

Introduction	5
Présentation du document	6
La maison du poète	12
De l'arrentement à l'acte écrit	20
Annexe : Édition de l'acte	27

*Documents inédits concernant
l'épiscopat tournaisien de Philippe d'Arbois (1351-1378)
(Jacques PYCKE)*

	29
Les actes diplomatiques	30
Les chroniques	32
La carrière d'un clerc au 14 ^e siècle	34
Philippe d'Arbois est nommé évêque de Tournai	38
Action pastorale et faits marquants de la vie du diocèse pendant l'épiscopat	40
Stabilité de la cathédrale – entretien du bâtiment – pose d'arcs-boutants	42
Les fondations testamentaires de Philippe d'Arbois	43
Décès et sépulture	49

*Un document tournaisien à Bâle, daté et signé
(Mikkel MANGOLD)*

Un manuscrit tournaisien	53
Description du manuscrit	62
Un bréviaire franciscain à Fribourg, jadis à Tournai	66

*Un précieux livre d'heures faussement réalisé pour Henri VIII.
Un chef-d'œuvre de Simon Marmion :
Tournai, Bibliothèque de la Ville, Cod. Vil. 15
(Anne DUBOIS)*

Le commanditaire	69
Le contenu des heures et la localisation	72
Les miniatures en grisaille	73
Datation	79
L'écriture	87
Annexe : Description du manuscrit	89

*L'ornement rouge de la cathédrale de Tournai
dit « Le Grand rouge de Saint-Martin. Recherches historiques
(Michel-Amand JACQUES)*

Introduction	91
Un ornement, don du roi Louis XIV, sans preuves	93
Un ornement conservé à l'église Saint-Brice durant les 19 ^e et 20 ^e siècles	94
Un projet de musée en 1928	97
Un sauvetage <i>in extremis</i> en mai 1940	98

Comment l'ornement de Saint-Martin échappa à la Révolution française	99
Une réapparition discrète et tardive	101
 <i>L'ornement dit « Grand rouge de Saint-Martin » : analyses et confrontations</i> (Danièle VÉRON-DENISE)	
Quel ornement Louis XIV a-t-il offert à l'abbaye Saint-Martin de Tournai ?	103
Le « Grand rouge de Saint-Martin » : un ornement imposant	105
Hypothèse sur son origine	107
 <i>Dans un grenier oublié. Quelques portraits de chanoines de la cathédrale de Tournai du 18^e siècle récemment retrouvés</i> (le Vaillant de Bousbecque, Delloye, de Ryckel d'Oirbeek, de Villers) (Bernard VANDERMEERSCH)	
Guillaume-François le Vaillant de Bousbecque (†1797)	115
Jean Delloye (†1780)	121
Philippe de Ryckel d'Oirbeek (†1801)	126
Théodore de Villers (†1819)	134
 <i>Le livre voyageur : de Tournai à Mons, un sauvetage providentiel (1800)</i> (Marie-Thérèse ISAAC et Claude SORGELLOOS)	
Tournai sous l'Ancien Régime	143
Mons sous l'Ancien Régime	150
Mons et Tournai de 1796 à 1802	151
1800-1940	159
Conclusions	160